



webapp.cap-nc.nc

page 10

L'ACTU

La réforme fiscale
et sociale en cours

page 24

ANIMAL

Mission d'expertise pour
la gestion des ruminants

page 37

PÊCHE

La sécurité
des navires



LE DOSSIER page 16

Développement durable : des enjeux transversaux majeurs !





En 2023, grâce à la province Sud, la valorisation de nos déchets d'emballage s'intensifie.

La responsabilité élargie du producteur (REP) découle du principe du « pollueur-payeur », et est codifiée dans l'article 422-1 du Code de l'Environnement. La REP est un outil qui étend les obligations du producteur à l'égard d'un produit jusqu'à sa fin de vie. En rendant le producteur responsable de la fin de vie des déchets, on lui envoie implicitement un signal pour qu'il diminue les incidences Environnementales correspondantes en modifiant la conception de ses produits. L'objectif est que les produits soient conçus de manière à réduire au minimum l'impact Environnemental de leur cycle de vie.

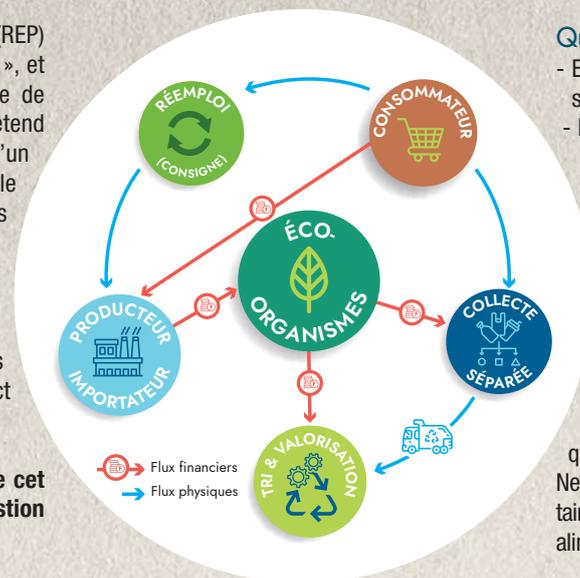
En 2008, la province Sud s'est dotée de cet outil réglementaire pour améliorer la gestion des déchets.

Actuellement, 8 filières de gestion des déchets sont réglementées par le code de l'Environnement de la province Sud.

Dans le cadre de la REP, les fabricants locaux ou les importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, physiquement et financièrement, leur collecte et leur traitement.

Pour chaque filière réglementée, les producteurs doivent établir un plan de gestion des déchets dont ils sont responsables. Au vu dudit plan et à condition d'établir qu'ils disposent des capacités techniques et financières pour répondre aux exigences du cahier des charges propres à la filière considérée, les producteurs sont agréés pour une durée de cinq ans maximum.

Les producteurs peuvent choisir de pourvoir eux-mêmes aux obligations de gestion de leurs déchets, au travers d'un plan de gestion individuel, ou d'y répondre collectivement à travers un éco-organisme agréé par la province



Sud (article 422-2 du Code de l'Environnement). Le schéma d'organisation de la filière est présenté ci-dessus (source province Sud).

FILIERE DÉCHETS D'EMBALLAGES Champ d'application

On entend par emballages, toute forme de contenants ou de supports, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destinés à contenir un produit, en faciliter le transport ou la présentation à la vente.

Les emballages concernés à partir de 2023 par la nouvelle filière réglementée sont les suivants :

Les emballages de boissons et liquides alimentaires

Tout liquide destiné à la consommation, y compris les liquides servant à la préparation alimentaire.

Sont exclues les boissons préparées et emballées sur le lieu de vente (à emporter) et les préparations liquides à usage médical.

Quelques exemples :

- Eaux, jus, boissons alcooliques et fermentées, sodas, soupes, yaourt à boire, etc.
- Huile, vinaigre, crème fraîche liquide, sauce soja, etc.

Non concernés : gobelets pour le café à emporter, sirop pour la toux, etc.

Les emballages de conserves alimentaires

Toutes préparations alimentaires à base de fruits, de légumes, de viandes, d'abats ou de poissons, de céréales présentées en conserve et appertisées, quel que soit le volume ou la quantité unitaire.

Ne sont pas considérées comme conserves alimentaires les préparations à base de lait et les denrées alimentaires surgelées.

Quelques exemples :

- Toutes les boîtes de conserve (sardines, haricots, maïs, etc.)
- Bocaux de compotes, fruits en sirop, confiture, de plats préparés, etc.

Non concernés : yaourts, entremets, fromage, etc.
Non concernés : barquettes de plats préparés, sachets de légumes surgelés, etc.

Qui est concerné ?

Les fabricants locaux et les importateurs de boissons, de liquides alimentaires et de conserves alimentaires.

Les références réglementaires

articles 422-72 à 422-81 du code de l'Environnement de la province Sud
province-sud.nc/codenv
délibération n° 97-2022/BAPS/DDDT du 01 mars 2022 relative à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes et des opérateurs de traitement de la filière de gestion des déchets d'emballages.

EN SAVOIR +

[province-sud.nc /gestion-dechets](http://province-sud.nc/gestion-dechets)



AGIR POUR
L'AVENIR



PROTÉGER ET SÉCURISER NOS MÉTIERS, NOS RESSOURCES, NOS EXPLOITATIONS, NOTRE AVENIR...

Protéger et sécuriser, il en est évidemment question dans le dossier de cette édition. Si nous avons la volonté de rassembler les thématiques de développement durable au sein d'un Pôle, c'est bien parce que les enjeux sont majeurs et transverses. Assurer un avenir à notre secteur va solliciter de l'adaptabilité et la nécessaire prise en compte de la transition agroécologique à l'œuvre.

L'eau est évidemment un défi majeur à cet égard et le projet de loi du pays à l'étude réclame la plus grande vigilance. Protéger et sécuriser cette ressource est une nécessité si l'on veut tendre vers la sécurité alimentaire requise pour notre territoire.

Protéger, sécuriser, il en est aussi question, et ô combien, concernant les vols de bétail sur nos exploitations. On peut donc se féliciter du dialogue renoué et renforcé avec les forces de la gendarmerie et de l'engagement pris par leur commandant, le général Matthéos, pour mettre en œuvre un plan d'action d'envergure contre ce fléau.

Par ailleurs, qu'il s'agisse de défendre l'intérêt de tous nos ressortissants dans le cadre des projets de loi relatifs au Ruamm et à la TGC ou qu'il convienne d'accompagner nos collègues pêcheurs quant à la sécurité de leurs navires, il est encore et toujours question de protéger et de sécuriser !

Enfin, il s'agit également de sécuriser l'avenir de nos métiers en favorisant la relève. Cela passe notamment par un effort constant en termes de formation et la Semaine de l'alternance, fin juin, sera une belle occasion pour faire valoir auprès d'un large public la richesse et la diversité des métiers en lien avec nos différentes filières.

Jean-Christophe Niaoutou,
Président de la Chambre d'agriculture et de la pêche

¹ Les thématiques en lien avec le développement durable sont actuellement traitées au sein d'un service de la CAP-NC. Lors de la prochaine assemblée générale, le 22 juin, l'éventualité de rassembler celles-ci au sein d'un Pôle sera proposée et soumise au vote des 34 élus.



ÉDITO

04 LES BRÈVES

07 L'ACTU

- L'actu des élus
- La liste des commissions de la CAP-NC
- La réforme fiscale et sociale en cours
- L'actu de PROTEGE
- Présentation du projet de loi du pays sur l'eau

16 DOSSIER

- Développement durable : des enjeux transversaux majeurs

22 ANIMAL

- En bref
- Retour sur la mission 5mVet
- Rencontre entre les éleveurs et les gendarmes
- Carb'Agro - la productivité des troupeaux

30 VÉGÉTAL

- En bref
- Fiche technique - Phytopharmacie, grandes cultures
- Focus sur la filière pommes de terre
- Cotech du GDS-V : prévention et santé du végétal

36 PÊCHE

- En bref
- La sécurité des navires

38 TECHNIQUE & INNOVATION

- En bref
- Fiche technique - gestion des déchets : que deviennent les déchets agricoles ?
- Fonctionnement du dock des engrais
- Fiche technique - gestion des matières organiques : compost de déchets verts et fientes de poule
- Fiche technique - machinisme agricole : l'étalonnage du pulvérisateur à dos
- Présentation de la plateforme de machinisme agricole de Pouembout

44 FORMATION

- Les prochaines formations agricoles
- Bientôt la semaine de l'alternance

46 NOTRE RÉSEAU

- L'actualité de nos partenaires
- Bio Calédonia - utilisation de la matière organique en agriculture bio
- Bienvenue à la ferme
- Le coin des affaires

Envoyez vos infos
à redac@cap-nc.nc

La Calédonie agricole est une publication de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
BP 111 - 98 845 Nouméa Cedex / Tél. 24 31 60 / Fax 28 45 87 / mail : accueil@cap-nc.nc

Directeur de publication : Jean-Christophe Niaoutou

Directeur général : Yannick Couvet

Chargée de communication : Alizée Maio

Coordination : Passerelle - tél. 76 29 14

Ont contribué à ce numéro :

• Secrétariat de rédaction : Autrement Dit - tél. 75 72 14

• Rédaction : Chambre d'agriculture et de la pêche (Pauline Baudhuin, Pauline Berhaut, Fanny Contensou, Julie Ferrand, Aurélien Gaige, Vincent Galibert, Valérie Hanne, Laura Henry, Luen Iopue, Yoann Kerhouas, Denis Labiau, Sabrina Lucien, Alizée Maio, Joelle Metua, Aude Robelin, Chloé Saglibène, Sophie Tron, Sébastien Utard, Lorenzo Zinni), Passerelle (Séverine Aguilard, Marie-Lise Calabretto, Valérie Kempf, Géraldine Lefèvre), Chloé Fillinger (Ifel-NC), Chloé Fontfreyde (Opao NC), Romain Gueyte (Technopole), Eugénie Kerleau (Groupama), Claire Lataste (Bio Calédonia), Virginie Leclerc-Roques (Fiaf), Amandine Martin (Agence rurale), Yolaine Mauffrey (CFPPA Sud), Marine Robic (CFPPA Nord), Anne-Julie Turchi (Repair)

• Conception graphique : Alizée communication - tél. 91 08 42

Photos de couverture : © CAP-NC

Régie publicitaire : agence Rezo - tél. 28 63 01 / 77 19 72 / 87 74 93 - rezomediass@gmail.com

Impression : Artypo

ISSN : 1257 - 0397

La Calédonie agricole est tirée à 3 700 exemplaires.

Toute reproduction partielle ou totale de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Uniquement sur abonnement - Pour vous abonner (6 numéros par an), contactez-nous à comm@cap-nc.nc



> www.cap-nc.nc

> Chambre d'agriculture
et de la pêche
de Nouvelle-Calédonie

> webapp.cap-nc.nc

WebApp!



Du champ à votre smartphone,
toute l'actu agricole!
webapp.cap-nc.nc

Flashez-moi !



ERRATUM

Nous adressons nos plus sincères excuses à la famille et aux proches de M. Gaëtan Persan, récemment décédé, et dont le nom avait été mal orthographié dans le cadre de l'hommage qui lui était rendu dans le précédent numéro de *La Calédonie agricole*.

Campagne Plan foin 2023

L'Agence rurale informe les agriculteurs que la nouvelle campagne est ouverte pour cette année. Les formulaires sont disponibles sur le site internet de l'Agence rurale, rubrique « professionnels » Documents et formulaires ». La liste des distributeurs agréés est disponible sur demande auprès du secrétariat.

Pour bénéficier des bons, contactez l'Agence rurale

Tél. : 26 09 60

contact@agencerurale.nc - www.agence-rurale.nc



Lutter contre les plantes envahissantes

Les groupements de défense sanitaire animal et végétal de la CAP-NC travaillent ensemble sur la problématique des espèces exotiques envahissantes dans les pâturages. Ainsi, le 25 mai dernier, ils se sont réunis avec les techniciens de la filière élevage du territoire et les éleveurs pour travailler sur la construction et la mise en place d'un plan de gestion contre l'envahissement du *Sporobolus*. L'objectif est de proposer un accompagnement opérationnel aux éleveurs, producteurs de foin, etc., et des stratégies adaptées aux situations de chacun. Dans certains cas précis, l'utilisation d'un herbicide spécifique australien pourra être pertinente. Ce produit est actuellement demandé à l'homologation au gouvernement. Cette solution, si elle se confirme, viendra compléter un ensemble d'actions indispensables pour gérer une problématique qui doit être considérée aussi bien par chaque éleveur que collectivement.

Participez aux Trophées de l'agroécologie



La Direction du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE), en partenariat avec les acteurs de l'agriculture calédonienne, organise l'édition 2023-2024 des Trophées pour récompenser la démarche d'agriculteurs innovants en matière d'agroécologie. Cette année, deux prix de l'innovation

récompenseront les gagnants : celui pour la catégorie agriculteurs professionnels, doté d'un prix de 450 000 francs, et celui pour la catégorie agriculteurs rattachés à l'agriculture traditionnelle et familiale, doté d'un prix de 150 000 francs. Pour participer, il faut être inscrit au registre de l'agriculture et de la pêche. Les lauréats pourront aussi bénéficier de formations gratuites en agroécologie proposées par REPAIR.

La date limite d'inscription est le 15 juin 2023.

Pour télécharger le dossier de candidature et tout savoir sur le concours, rendez-vous sur dafe.gouv.nc

Devenir encadrant d'équipe

La CAP-NC propose une formation en alternance d'encadrant d'équipe pour le secteur agricole. Ce nouveau diplôme de niveau 4 (Bac) s'adresse aux agriculteurs, aux jardiniers paysagistes et aux éleveurs qui ont au moins un CAP. Il répond à une demande des exploitants de recruter des encadrants qualifiés et capables de prendre des responsabilités. Cette formation permet d'acquérir des compétences managériales ou d'accompagner un nouveau projet professionnel.

Renseignements

Service formation de la Chambre d'agriculture et de la pêche
Tél. : 24 31 69 - formation@cap-nc.nc
cap-nc.nc



DANS LE CADRE DU PROGRAMME PROTEGE, UNE FORMATION À L'OUTIL D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE AGROÉCOLOGIQUE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE SERA DISPENSÉE PAR LA FAO (ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DES NATIONS UNIES) DU 3 AU 7 JUILLET, À L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE CALÉDONIEN.



Renseignements : clementg@spc.int

Hommage à un grand éleveur

Georges Creugnet, dit « Bébé », figure historique du monde de l'élevage calédonien, nous a quittés le 22 avril à l'âge de 89 ans. Ancien conseiller municipal de Boulouparis, il a vite pris le chemin de l'élevage bovin et est resté fidèle à l'agriculture et à l'élevage toute sa vie. Discret, ce grand éleveur « à l'ancienne » était également passionné par les courses hippiques. La CAP-NC s'associe à tous les éleveurs pour lui rendre hommage.



Échanges et partage

Les 2 et 3 mai, les participants au réseau des fermes de démonstration PROTEGE de Nouvelle-Calédonie ont visité trois exploitations situées sur la zone Poya-Pouembout. Ces deux journées visaient à s'appuyer sur l'expérience des agriculteurs du réseau pour répondre à des problématiques techniques identifiées - la fertilité du sol, l'ombrage ou l'alimentation animale - et organisationnelles, comme les étapes pour réussir l'installation d'un atelier de production. Ce moment de partage de pratiques et d'expériences entre professionnels favorise le bon développement des cultures et des productions, pour des produits de qualité dans les assiettes des Calédoniens.

AGRI
IMPORT NC

Maximisez votre espace, Optimisez votre stockage

Acier galvanisé HLE et vernis

Grand volume de stockage

Meilleure résistance

Montage rapide

Arceaux ovales 130 mm
Meilleure résistance

Tunnels de stockage Ø130

Normes SOCOTEC et Européennes, bâche garantie 8 ans : couture + soudure

SERRES
DE MARAICHAGE

TUNNELS
DE STOCKAGE

BÂTIMENTS
& ÉQUIPEMENTS

ZIZA Païta
46 68 68

www.agri-import.nc

Agri Import Professionnel NC



INFO PRATIQUE

Le traitement de l'aide à l'énergie de la campagne 2022, financée par le gouvernement et gérée par la CAP-NC, est en cours de finalisation. Pour les agriculteurs au régime forfaitaire, l'aide a été versée fin mai à plus de 650 bénéficiaires. L'aide à l'énergie au réel, environ 650 dossiers par trimestre, sera versée fin juin. Pour rappel, les énergies aidées sont le gasoil, l'électricité, le gaz et le bois de chauffage.

Renseignements

Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
Pôle appui aux ressortissants
Tél. : 24 31 60 - aae@cap-nc.nc - www.cap-nc.nc/les-aides/



S'initier aux gestes de premiers secours

Depuis le début de l'année, Groupama-Gan Pacifique, en partenariat avec la Croix-Rouge en Nouvelle-Calédonie, forme gratuitement ses sociétaires et leurs familles, ses collaborateurs, les élus, mais aussi toute personne désireuse de sauver des vies, à l'apprentissage des gestes de premiers secours. Des sessions sont ouvertes sur l'ensemble du territoire :

- > Le 23 juin à Poindimié
- > Le 11 juillet à La Foa
- > Le 20 juillet à Lifou
- > Le 8 août à Bourail
- > Le 29 août à Koné
- > Le 19 septembre à Koumac

Inscriptions auprès de la Croix-Rouge
Tél. : 27 21 76
dt.nouvellecaledonie@croix-rouge.fr

Organisée par Pacific Food Lab, la prochaine opération aura lieu du 26 au 30 juin. Elle vise à proposer aux enfants un même repas durant une journée dans les cantines scolaires, en intégrant un maximum de produits locaux. Le cluster met en contact les producteurs et les chefs de cantine des établissements scolaires, qui prépareront un menu spécifique selon les produits de saison.

Agriculteurs, pêcheurs, proposez vos produits à

Pacific Food Lab

Tél. : 74 90 11 / 79 57 03 - marjolainemitaut@gmail.com



Bénéficiaire du dispositif Réagir

La Chambre d'agriculture et de la pêche propose à ses ressortissants en difficulté de les accompagner et de les aider via le dispositif Réagir, gratuit, personnalisé et confidentiel. Toutes les entreprises peuvent rencontrer des difficultés : n'hésitez pas à solliciter un diagnostic avec l'équipe de la CAP-NC. Elle sera à votre écoute et vous informera si votre situation est en difficulté provisoire ou si elle risque de s'aggraver.

Réagir



Solidarité & Accompagnement
NOUVELLE-CALÉDONIE

24 31 66

+ d'infos

Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
Pôle appui aux ressortissants
Tél. : 24 31 66 - reagir@cap-nc.nc
cap-nc.nc/dispositif-reagir/

Appel à projets en économie circulaire

La province Sud, en partenariat avec l'Ademe, lance une campagne d'appels à projets sur l'économie circulaire. Elle vise à soutenir les pratiques innovantes et la transition vers de nouveaux modes de gouvernance, de business modèles, de prévention et de gestion opérationnelle des déchets. L'objectif est de relancer l'économie et diminuer durablement l'impact environnemental des activités, la production des déchets évitables, non réemployables, non recyclables et non recyclés. Les projets soutenus auront vocation à servir d'exemples. Cet appel à projets est décomposé en trois volets : réduction des emballages, prévention et valorisation des biodéchets et allongement de la durée de vie des objets.

Pour participer, rendez-vous sur www.province-sud.nc
Direction du développement durable des territoires (DDDT) de la province Sud

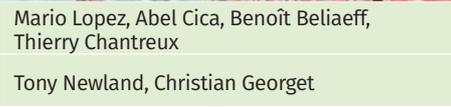
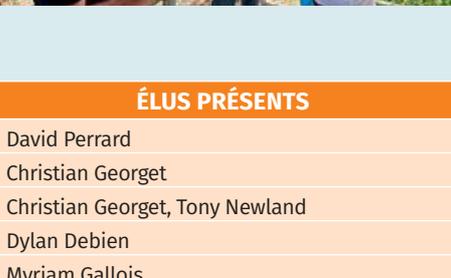
Tél. : 20 34 00 - 3dt.contact@province-sud.nc



L'ACTIVITÉ DES ÉLUS



LES RENDEZ-VOUS DE JEAN-CHRISTOPHE NIAUTOU, PRÉSIDENT DE LA CAP-NC

DATE	INSTITUTION	THÉMATIQUE	AUTRES ÉLUS PRÉSENTS
20 avril	CAP-NC Nessadiou	Vente annuelle de bovins	 <p>Franck Soury-Lavergne, Myriam Gallois</p>
20 avril	CCI-NC	Visite de courtoisie, échange avec le président David Guyenne	
20 avril	Province Sud	Rencontre avec Naïa Wateau, élue en charge des projets Économie sociale et solidaire	
22 avril	Bio Calédonia	Assemblée générale, visite de courtoisie	
25 avril	Foire de Bourail	Rencontre avec le président du Comité de foire, Andrew Bone	
27 avril	RSMA-NC	Rencontre avec le commandant Chabaud - projets et perspectives	
27 avril	IFEL-NC	Rencontre avec le président Frédéric Pratelli et Benoît Moglia	 <p>Mario Lopez, Abel Cica, Benoît Beliaeff, Thierry Chantreux</p>
4 mai	Filière Pêche	Matinée « terrain » avec les pêcheurs professionnels	
5 mai	Province Sud	Échanges préalables sur la délibération du Congrès quant à la vente de cervidés « sauvages »	 <p>Tony Newland, Christian Georget</p>
6 mai	Fête du cerf et de la crevette	Représentation de la CAP-NC	
9 mai	REPAIR	Rencontre avec la présidente, Laure Moisson - projets et perspectives	 <p>Avec de nombreux élus</p>
9 mai	Haut-commissariat	Visite de courtoisie, rencontre avec le secrétaire général	
9 mai	Haut-commissariat	Visite de courtoisie, rencontre avec le directeur de cabinet	
11 mai	Gendarmerie NC	Nessadiou, matinée d'échanges quant au vol de bétail	
17 mai	Fédération nationale des SAFER	Rencontre avec le président de la FNSAFER, Emmanuel Hyst	
17 mai	FINC	Rencontre avec Xavier Benoit, président de la FINC, pour évoquer des projets transverses, dont transformation de produits agricoles	
19 mai	État	Rencontre avec François-Xavier Bellamy, député européen	
24 mai	RSMA-NC	Présentation à La Foa des offres de formation de la CAP-NC et du RSMA	
30 juin	Congrès	1 ^{ère} séance de la Commission spéciale « Ruamm »	

LES RENDEZ-VOUS DES ÉLUS

DATE	INSTITUTION	THÉMATIQUE	ÉLUS PRÉSENTS
11 avril	Mairie de Ouégoa	Comité communal des calamités agricoles	David Perrard
11 avril	CESE	Évaluation des politiques publiques	Christian Georget
12 avril	CESE	Politique de l'eau partagée	Christian Georget, Tony Newland
13 avril	Mairie de Pouébo	Comité communal des calamités agricoles	Dylan Debien
17 avril	Pacific Food Lab	Présentation des nouveaux locaux	Myriam Gallois
24 avril	Gouvernement	Commission Gestion du domaine territorial	Myriam Gallois
27 avril	PROTEGE	Comité d'orientation stratégique	Myriam Gallois
28 avril	CESE	Séance plénière Politique de l'eau partagée	Christian Georget
3 mai	Province Sud	Stratégie provinciale des forêts d'avenir	Christian Georget
22 mai	Congrès	Commission de l'agriculture et de la pêche	Christian Georget, Tony Newland
26 mai	IVNC	Assemblée générale	Christian Georget, Angelo Devaud
31 mai	UPRA - GFA	Rencontre avec les acteurs du Groupement	Christian Georget

DATE	COMMISSIONS ET COPIL	NOMBRE D'ÉLUS PRÉSENTS
18 avril	Réunion de travail - projet de loi sur l'eau	7
25 avril	Réunion de travail - projet de loi sur l'eau	8
2 mai	Commission BAF	5
4 mai	Copil GDS-V	7
4 mai	Copil Engrais	7
17 mai	Groupe de travail siège	3
1 ^{er} juin	Commission Finances	8
1 ^{er} juin	Commission Appel d'offres	9





Les commissions de la Chambre d'agriculture et de la pêche

MANDATURE 2023-2027

Après les élections des représentants de la CAP-NC, en décembre, et la nomination du bureau en début d'année, les commissions, composées d'élus et de membres permanents, sont chargées de travailler sur des thématiques définies par le bureau et leur mise en œuvre.

LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président : Franck Soury-Lavergne

RÉFÉRENTS :

- > **Énergie :** Myriam Gallois, Laure Moisson
- > **Système alimentaire durable :** Caroline Faivre, Jean-Christophe Niaoutou
- > **Eau :** Christian Georget, Tony Newland, Delphine Zeoula
- > **Déchets :** Marianna Mati
- > **Carbone :** Kévin Marlier, Franck Soury-Lavergne
- > **Valorga :** Flavien Pierson, Franck Soury-Lavergne
- > **Signes de qualité :** Myriam Gallois, Laure Moisson

LA COMMISSION PÔLE ANIMAL

Président : Christian Georget

RÉFÉRENTS :

- > **Apiculture :** Caroline Faivre, Philippe Lemaître, Raynald Washetine, Delphine Zeoula
- > **Filière bovine :** Rudy Devillers, Kévin Marlier, Tony Newland
- > **Filière cervidés :** Christian Georget, Tony Newland
- > **Filière équine :** Rudy Devillers
- > **Filière ovine-caprine :** Angelo Devaud
- > **Filière porcine :** Marianna Mati, Steeven Marcias
- > **Aviculture :** Myriam Gallois, Delphine Zeoula
- > **Aquaculture :** Patrick Forest, Johan Kuhn

LA COMMISSION PÔLE VÉGÉTAL

Président : Jean-Philippe Bougault

RÉFÉRENTS :

- > **Horticulture :** Jean-Philippe Bougault, Myriam Gallois
- > **Maraîchage :** Dylan Debien, Laure Moisson, Jean-Christophe Niaoutou
- > **Arboriculture :** Franck Soury-Lavergne, René Wacapo
- > **Tubercules tropicaux :** Guillaume Vama, René Wacapo
- > **Agroforesterie :** Christophe Colomina, Myriam Gallois, Guillaume Vama, René Wacapo, Raynald Washetine
- > **Coopération régionale :** Myriam Gallois, Franck Soury-Lavergne, Guillaume Vama
- > **Grandes cultures :** Rudy Roy

LA COMMISSION PÔLE PÊCHE

Président : Benoît Beliaeff

Suppléant : Thierry Chantreux

LA COMMISSION CENTRE DE GESTION DU SUD

Président : Jean-Christophe Niaoutou

RÉFÉRENTS :

- > **Animal :** Steeven Marcias
- > **Végétal :** Jean-Philippe Bougault
- > **Technique :** Angelo Devaud

LA COMMISSION BAF - BIENVENUE À LA FERME

Président : Rudy Roy

Suppléant : Marianna Mati

LA COMMISSION COMMUNICATION

Président : Mario Lopez

Suppléant : Caroline Faivre

LE COMITÉ DE PILOTAGE ENGRAIS

Président : Dylan Debien

Suppléant : Rudy Roy

LE COMITÉ DE PILOTAGE GDS-V

Président : Rudy Roy

Suppléant : Guillaume Vama

LE COMITÉ DE PILOTAGE GDS-A

Président : Rudy Devillers

Suppléant : Kévin Marlier

Les comités de pilotage pour la plateforme de machinisme agricole, le dispositif Réagir, le centre de gestion du nord, le pôle Appui aux ressortissants et les signes de qualité seront constitués prochainement.

GAMMES DÉDIÉES AUX AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS CALÉDONIENS



Accompagnement personnalisé du financement de votre projet



Toutes les solutions pour l'adduction, l'évacuation, l'assainissement, le pompage, la filtration, la nutrigation et l'irrigation agricole



TEL. : 28.48.23 | WWW.ESQ.NC

4, RUE EINSTEIN - BP 3748 - 98846 NOUMEA



CONCRÉTISEZ VOS PROJETS BÉNÉFICIEZ DE LA DÉFISCALISATION

ACCOMPAGNEMENT
dans la réalisation de tous les projets

COLLABORATION
avec toutes les banques et sociétés financières de la place

GESTION
personnalisée lors de sinistre, succession



PARTENARIAT
historique et privilégié avec le



DÉFISCALISATION
sortie assurée au terme du contrat



Le couplage Défisicalisation - Subvention est admis

23, route de l'Anse Vata
Complexe ODEON 2002 (1^{er} étage)
BP 8089 - 98807 Nouméa Cedex

FINETROPIC Tél. : 27 85 00 - Fax : 27 85 12 - info@finetropic.nc

Construisons notre pays, économisons l'énergie

La réforme fiscale et sociale



La réforme fiscale et sociale en Nouvelle-Calédonie a été initiée par le gouvernement dans le cadre de ses compétences. Un de ses objectifs est de simplifier les processus, en éliminant les exonérations existantes et en rationalisant le système fiscal.

1^{ER} VOLET : LES CHANGEMENTS DE LA TGC APPLIQUÉE AU SECTEUR AGRICOLE

Depuis 2018, il apparaît que le rendement de la TGC est inférieur aux prévisions, et que son traitement est trop important.

La règle générale

La TGC, ou taxe générale sur la consommation, est appliquée en Nouvelle-Calédonie depuis le 1^{er} octobre 2018. Elle a remplacé plusieurs taxes, dont la taxe générale sur les importations (TGI) et la taxe de solidarité sur les services (TSS). Son assiette a été élargie, puisque tous les services mais également les biens sont taxés. Le fonctionnement de la TGC est assez similaire à celui de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en Métropole, car elle est appliquée à chaque étape de la

chaîne de production et de distribution, pendant laquelle, justement, la valeur ajoutée augmente. Ainsi, chaque entreprise assujettie à la TGC perçoit une partie de cette taxe tandis que le consommateur final règle la TGC en achetant son produit toutes taxes comprises (TTC).

La franchise en base

Les agriculteurs et les pêcheurs, acteurs économiques, sont assujettis de plein droit à la TGC. Cependant, les agriculteurs, quel que soit leur chiffre d'affaires s'ils déclarent leur bénéfice agricole au forfait, ou avec un chiffre d'affaires inférieur à 25 millions pour ceux qui ont opté pour le réel simplifié, et les pêcheurs avec un chiffre d'affaires inférieur à 25 millions, sont de plein droit sous le régime de la franchise en base.

Les exploitants agricoles et les pêcheurs sont alors dispensés d'appliquer la TGC sur

leurs livraisons, mais ne peuvent déduire celle qu'ils supportent sur leurs dépenses. La franchise en base comportait un risque de répercussion de la TGC, payée au niveau du prix final, pour le consommateur. Les agriculteurs et les pêcheurs, à jour de leur obligations fiscales et réglementaires, peuvent demander à la Direction des services fiscaux (DSF) une attestation d'exonération de la TGC des biens figurant dans les listes des produits exonérés. Le montant à payer est donc hors taxe (HT).

LES RÉFORMES EN COURS

> **Mise en place d'un plafond du chiffre d'affaires pour les agriculteurs** : un plafond sera mis en place au-dessus duquel les entreprises agricoles devront obligatoirement être au régime du réel. L'assujettissement à la TGC sera lui aussi obligatoire.

> **Suppression des exonérations de TGC en amont** : l'exonération de TGC en amont, pour les acteurs restant en franchise en base, sera supprimée. Le montant à payer de l'ensemble des biens et des services se fera en TTC. Un remboursement forfaitaire serait alors proposé, à un taux entre 1 et 3 %. Les ATF (agriculture traditionnelle et familiale) seraient exclues de ce système.

> **Diminution du seuil pour l'ensemble des acteurs économiques** : les seuils pour l'ensemble des secteurs d'activité devraient baisser sur une période de trois ans. Dès 2024, l'application d'un seuil de 25 millions pour le secteur de l'agriculture serait mise en place, tandis que celui de la pêche sera abaissé à 15 millions. En 2025, les seuils seront alors respectivement de 20 et 10 millions.



© CAP-NC - E. Aubry



© CAP-NC - M. Revellhac

➤ LES TAUX ACTUELS DE LA TGC

La TGC est appliquée à différents taux, calculés selon les catégories de produit et de service. Il existe actuellement quatre taux : 3 %, 6 %, 11 % et 22 %. Certains produits de première nécessité peuvent être exemptés de la TGC.

Le projet est de réduire le nombre de taux :

- > Le taux réduit de 3 % serait maintenu pour les biens construits localement, mais aussi pour l'alimentation et les engrais vendus par la CAP-NC ;
- > Un taux intermédiaire à 10 % ;
- > Un taux normal de 17 % : pour tous les autres produits et services, comme les autres intrants agricoles.

LES CONSÉQUENCES

Pour les assujettis à la TGC, l'effet sur la trésorerie sera immédiat et important, puisque les agriculteurs et les pêcheurs devront avancer le montant de la TGC lors de l'achat des intrants. De plus, l'obligation déclarative implique la conservation des factures d'achat et de vente, la comptabilisation des montants de la TGC et de la déclaration. Le remboursement forfaitaire annuel sera par contre automatique, basé sur le chiffre d'affaires de l'année précédente.

Avec cette réforme, le gouvernement vise à rendre le système plus équitable et à réduire les distorsions qui peuvent exister entre les entreprises des différents secteurs, mais surtout à renforcer les ressources fiscales pour soutenir le développement économique global du territoire.

Cependant, la CAP-NC a relayé la forte réticence des agriculteurs et des pêcheurs face à ce projet pour qu'il soit mené de façon concertée avec la profession afin de consolider et conserver le socle des différents types d'agriculture et de pêche, adaptés aux réalités économiques de chaque province et dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire de la Nouvelle-Calédonie. Par exemple, des propositions ont été faites sur les mesures d'incitation fiscale et administrative à l'option de la TGC par un abattement dégressif du revenu, la possibilité d'un régime super simplifié en comptabilité de trésorerie, mais aussi du foncier agricole.

+ d'infos

Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
Pôle appui aux ressortissants
Tél. : 24 31 60
poleressortissant@cap-nc.nc
www.cap-nc.nc



© CAP-NC - N. Petit

➤ LES DONNÉES CHIFFRÉES DE L'EXONÉRATION DE LA TGC AGRICOLE

En 2021, les demandes d'exonération de TGC atteignaient un montant de 600 millions de francs pour un total HT d'environ 4 milliards de francs, soit un taux moyen de 15 %. Le chiffre d'affaires de l'ensemble des exploitations agricoles était de 7 milliards. L'exonération de TGC représentait donc 8 % du chiffre d'affaires déclaré. Dans la même période, la part de TGC des exploitations assujetties à la TGC variait de 2 à 3 %.

Pour information, il est recensé environ 300 exploitations déclarant un chiffre d'affaires de plus de 10 millions de francs.



RESTITUTIONS TECHNIQUES PROTEGE EN NOUVELLE CALÉDONIE



**KÉVIN ET RENÉ
MARLIER**



**KAALA-GOMEN
> 25 JUILLET**



**DOLORÈS
PUJAPUJANE**



**Agrobio-
diversité**



**STÉPHANE
SOURY-LAVERGNE**



**POUEMBOUT
> 28 JUIN**



**STEPHEN ET BENOIT
MOGLIA**



**POYA
> 7 AOÛT**

**BOURAIL
> 8 AOÛT**



**MARIANNA
MATI**



**Porc
plein air**

**MOINDOU
> 27 JUIN
> 26 JUILLET**



**FRANCK
SOURY-LAVERGNE**



**FRANCK
SOURY-LAVERGNE**



**Bio-
agresseurs**



AGRICAL



PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIE DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique



CHAMBRE D'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE
NOUVELLE CALÉDONIE
cap-nc.nc

- ÉLEVAGE AVICOLE
- ÉLEVAGE
- POLYCLTURE - ÉLEVAGE BOVIN
- APICULTURE ET VANILLE
- PRODUCTIONS VÉGÉTALES DIVERSES



Fertilité des sols



Gestion de l'eau



Gestion des bioagresseurs



Élevage de porcs en plein air



Agroforesterie



Semences locales



Gestion de l'élevage



Gestion de l'enherbement



OUVÉA
> 2 AOÛT



RANDY UTCHAOU



LIFOU
> 19-20 JUIN



RENÉ WACAPO



MARÉ
> 11 JUILLET



RAYNALD WASHETINE



LA FOA
> 6 JUIN
> 27 JUILLET



SÉMI NAQELECA



BOULOUPARIS
> 29 JUIN



MICKAEL SANSONI



LA TAMOA
> 17 JUILLET



MYRIAM GALLOIS



DUMBÉA
> 20 JUILLET



GUILLAUME VAMA



ÎLE DES PINS
> 13 JUILLET

Courants contraires autour de la politique de l'eau

La Chambre d'agriculture et de la pêche a émis un avis réservé sur le projet de loi du pays relative au domaine de l'eau et à la protection de la ressource. Ce texte, qui a terminé son circuit administratif, sera de retour devant le gouvernement, puis déposé sur le bureau du Congrès dans les prochaines semaines.

Le projet de loi du pays relative au domaine de l'eau et à la protection de la ressource fait suite à l'adoption du schéma d'orientation pour une Politique de l'eau partagée, voté à l'unanimité par le Congrès en mars 2019. Il définit le domaine public de l'eau, crée la possibilité de mettre en place des plans de gestion et des conseils de l'eau, définit les conditions d'entretien et de surveillance du domaine public de l'eau. Il prévoit également de nouvelles dispositions (redevances et conventions de gestion sur terres coutumières) et en renforce d'autres (périmètres de protection, réglementation sur les pollutions, la police et les sanctions).

CLARIFIER LES RESPONSABILITÉS

Ce texte a fait l'objet d'une consultation publique en juin-juillet 2022. À cette occasion, la CAP-NC avait transmis au gouvernement un certain nombre de remarques. « Des réponses ont été apportées à certaines, mais pas à toutes et de nouveaux éléments questionnent la nouvelle mandature, explique Jean-Christophe Niaoutou, président de la CAP-NC depuis décembre 2022. La profession ne s'oppose pas à une réglementation sur la gestion de l'eau, mais elle doit se faire de manière équitable, et en défendant les intérêts des agriculteurs. La question de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs concernés est un facteur de réussite de la

Politique de l'eau partagée. Mais au travers de ce texte, elle n'est pas claire. » Ainsi, considérant les enjeux, la chambre a sollicité les professionnels du secteur afin de rédiger un avis commun.

DAVANTAGE D'ÉQUITÉ, D'IMPARTIALITÉ ET DE MOYENS

Parmi les points qui ont retenu leur attention, il y a tout d'abord la gestion de l'eau sur terres coutumières - lesquelles seraient exonérées de l'application de cette loi, mais sujettes à des conventions de gestion sans caractère obligatoire. Une mesure « perçue comme une forte iniquité », précise Jean-Christophe Niaoutou dans un courrier transmis le 11 mai au membre du gouvernement en charge du dossier, Jérémie Katidjo-Monnier. Viennent ensuite les conseils de l'eau, dont la composition pose question. Elle devra être « équilibrée », afin d'assurer la défense des agriculteurs et d'œuvrer « en toute impartialité », recommande la CAP-NC. Enfin, les moyens accordés à ces conseils, et plus largement à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures, interrogent : seront-ils « à la hauteur des ambitions » ?

« Au regard de ces points particulièrement critiques pour le secteur agricole, nous émettons donc un avis très réservé sur ce texte », conclut la missive du président, tout en enjoignant le gouvernement « à travailler ensemble sur ce projet qui revêt un caractère primordial pour le monde agricole ».



« L'eau est un bien commun qu'il faut partager équitablement et, à ce titre, ce projet ne nous convient pas en l'état. Il pourrait favoriser les inégalités et n'aborde pas la responsabilité de l'entretien des cours d'eau, l'impact des différentes activités ou les divers usages de l'eau. La gestion de la ressource doit certes être encadrée, mais pas de cette manière. Nous sommes disposés à en parler. »

TONY NEWLAND
élu à la CAP-NC

DECOUVREZ

LE SUR-MESURE SOROCAL

Le sur-mesure SOROCAL s'adresse autant aux professionnels qu'aux particuliers.

Cuve à eau, abreuvoir, ratelier, casquette de tracteur, silo à grains, bassin à poisson, protège benne...

Les solutions sont nombreuses !

Venez avec vos plans, vos croquis, vos photos ou juste vos idées, et nous serons heureux de donner vie à vos projets !

Protège benne



Silo à grains



Casquette tracteur



Ratelier à foin



SOROCAL

64, Avenue de la Baie de Koutio
Ducos - Nouméa



Tél. 24 17 80
www.sorocal.nc



SK140

Poids : 15 tonnes



STARINVEST
CALÉDONIE

KOBELCO

A PARTIR DE
10.979.625 XPF HT

Offre réservée aux professionnels éligibles à la déduction Girardin-LODEOM sous réserve d'acceptation du dossier par le cabinet STAR INVEST. Apport de déduction 31.15%. Eco-participation offerte. Offre valable du 15/03/2023 au 30/04/2023, dans la limite des stocks disponibles.



MARCONNET

Nouméa **28.74.50**

Koné **42.58.60**

La pratique de l'agroforesterie permet d'augmenter la productivité et la résilience des cultures de manière durable, favorise la réduction des gaz à effet de serre et améliore la sécurité alimentaire.

Développement durable : des enjeux transversaux majeurs !

Les thématiques et les enjeux du développement durable, en termes d'agriculture et de pêche, sont très étroitement liés aux ambitions et au cap fixés par les élus de cette nouvelle mandature. Il est donc naturel de réaliser, dès l'entame de celle-ci, un tour d'horizon des différents sujets relatifs à cet intitulé.

Qu'on ne s'y trompe pas. Parler de développement durable ne revient pas seulement à parler d'écologie. En agriculture, comme dans le domaine de la pêche, le développement durable est un concept qui vise à répondre aux besoins actuels, tout en préservant les ressources naturelles et en garantissant la viabilité des activités agricoles pour les générations futures. Il repose ainsi sur trois piliers interconnectés : environnement, économie, social. Il s'agit de favoriser et maintenir le meilleur équilibre entre ces trois éléments.

Il n'est donc pas surprenant qu'au sein de la CAP-NC, les actions connectées au développement durable soient transverses et irriguent tous les pôles actuels. Cette transversalité, associée aux enjeux et à l'ambition de cette mandature, dont celle de favoriser un accroissement de 25 % de la part des produits locaux dans nos assiettes, pourrait se traduire, lors de la prochaine assemblée générale, si les élus en conviennent, par la création d'un 6^e pôle qui serait donc un « Pôle Développement durable ».

Si cette éventualité devient réalité, elle permettra de confirmer le chemin parcouru depuis 2011, date à laquelle ont été tracés les premiers contours d'un service développement durable au sein de la chambre. Il était alors question d'organiser la collecte des PPNU¹. L'Ademe aura, durant les premières années, joué un rôle moteur pour amorcer ces actions. À compter de 2018-2019, et sous l'impulsion du programme PROTEGE² notamment, les choses

« En travaillant sur les différents aspects du développement

durable, nous contribuons à accompagner l'adaptation des agriculteurs vis-à-vis des changements auxquels ils font face. Notre chambre consulaire aura été à l'initiative de deux projets majeurs quant à cette thématique : Valorga et Coléo. Qu'il s'agisse de valoriser la matière organique ou de répondre efficacement à l'exigence de traitement des déchets, ce sont là deux enjeux essentiels auxquels nous aurons pleinement œuvré, dès leur entame, avec une approche professionnelle, et que nous continuons naturellement à accompagner dans leurs actions. »

FRANCK SOURY-LAVERGNE

président de la commission Développement durable



© CAP-NC - Flying Pictures

s'accélérent avec, consécutivement, la création de Valorga en 2018, de Coléo en 2021 et la mission Carb'Agro en 2022, et ce sans oublier l'émergence et le développement des signes de qualité depuis 2010, l'éclosion de la thématique « systèmes alimentaires durables » à compter de 2020, ou d'autres à venir, comme le projet PERENNE qui vise à rétablir et protéger la ripisylve des berges de nos rivières.

Comme on le voit, de très nombreux sujets sont désormais au cœur de l'action de la CAP-NC et de ses partenaires pour consolider une politique de développement durable, capable de répondre aux enjeux des décennies à venir. Ce dossier se propose d'éclairer une partie de ceux-ci, de manière synthétique.

¹ PPNU : produits phytosanitaires non utilisables

² PROTEGE : Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes

THÈMES	ACTIONS DE LA CAP-NC	PARTENAIRES
CARBONE 	<ul style="list-style-type: none"> > Piloter et mettre en œuvre le projet PROTEGE avec la mise en place de pratiques vertueuses comme l'agroforesterie, le maraîchage sur sol vivant (MSV), les couverts végétaux... > Participer à l'initiative "4 pour 1000" en faveur du stockage de carbone dans les sols agricoles depuis 2021 > Mettre en œuvre le projet Carb'Agro de diagnostic carbone des élevages bovins, contribuant à établir des références technico-économiques, et diffuser les résultats des travaux > Contribuer aux réflexions sur le développement de marchés carbone en Nouvelle-Calédonie au bénéfice de modes d'exploitation stockeurs de carbone 	<ul style="list-style-type: none"> - Ademe - Agence calédonienne de l'énergie (ACE) - Gouvernement - Provinces - Institut agronomique néo-calédonien (IAC) - Solagro - Cirad - Communauté du Pacifique (CPS) - Union européenne
DÉCHETS 	<ul style="list-style-type: none"> > À l'initiative de Valorga pour la valorisation des matières organiques en 2018 et de Coléo pour la gestion des autres déchets agricoles en 2021 > Représenter les intérêts des agriculteurs utilisateurs de matière organique au sein de ces structures et les appuyer pour la communication aux ressortissants > Assumer la responsabilité du poste de secrétaire du cluster Valorga depuis 2018 > Adhésion à Coléo en tant qu'importateur de fertilisants à usage agricole (dock des engrais) depuis 2021 > Prestation pour la gestion administrative et opérationnelle de Coléo depuis 2022 	<ul style="list-style-type: none"> - Valorga - Coléo - Provinces - Gouvernement - Chambre de commerce et d'industrie (CCI-NC)
EAU 	<ul style="list-style-type: none"> > Représenter les professionnels de l'agriculture et œuvrer pour leurs intérêts, en adéquation avec les enjeux du changement climatique, notamment dans le cadre de la mise en place d'une loi sur l'eau, au travers des instances dédiées > Appuyer les partenaires pour la mise en place d'équipements de mesure et de gestion de l'eau connectés et de bonnes pratiques de gestion de l'eau dans le cadre de PROTEGE, via l'animation et l'organisation de journées techniques et la production de fiches techniques > Appuyer le WWF pour le portage et la mise en œuvre du projet PERENNE de protection et restauration des ripisylves du bassin versant de la Néra à Bourail, afin de sécuriser les bords de rivière des exploitations agricoles et protéger les ressources en eau douce et marine, via l'animation d'un réseau de pépinières et la mise en place de chantiers de plantation 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement - Provinces - Agence rurale
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) 	<ul style="list-style-type: none"> > Représenter les professionnels de l'agriculture et de la pêche et œuvrer pour leurs intérêts notamment lors de la mise en place d'une loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) > Défendre les organisations professionnelles agricoles partenaires pour qu'elles soient reconnues comme structures de l'ESS en tant qu'associations et puissent bénéficier du mécénat, entre autres > Défendre le statut des coopératives en Calédonie pour encourager leur développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Provinces - Gouvernement - Organismes professionnels agricoles (OPA) - Chambres consulaires
ÉNERGIE 	<ul style="list-style-type: none"> > Défendre les intérêts des agriculteurs et éleveurs > Accompagner les ressortissants à la mise en place d'énergies renouvelables en lien avec Synergie, cluster de la transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Ademe - ACE - Synergie - Gouvernement - Provinces
SIGNES DE QUALITÉ 	<ul style="list-style-type: none"> > Organiser des actions de promotion sur les signes de qualité > Établir des partenariats "filrière" pour améliorer la visibilité des signes de qualité existants > Faire des tournées dans les magasins pour vérifier les mentions utilisées > Réaliser les audits chez les pêcheurs et éleveurs pour la préparation et le suivi de la certification 	<ul style="list-style-type: none"> - Agence rurale - Provinces - Organismes de défense et de gestion (ODG)
SYSTÈMES ALIMENTAIRES 	<ul style="list-style-type: none"> > Appuyer la concertation du plan de transition alimentaire de la Nouvelle-Calédonie > Participer à la construction de la prochaine programmation régionale européenne (post PROTEGE) <p><i>Ces actions seront consolidées dans le cadre du groupe de travail transversal « + 25 % »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Union européenne - Gouvernement - Provinces - Agence rurale - Toutes OPA - IAC - Technopole

➔ **L'animation de la CAP-NC du projet PROTEGE, comme chef de file, s'achève en fin d'année. Un dossier spécifique de La Calédonie agricole sera consacré à la clôture de ce projet et à la mise en relief de toutes les restitutions en découlant.**

Des déchets à collecter

D'un côté, 3 300 tonnes de produits fertilisants à usage agricole (PFUA), représentant 100 000 emballages et 40 m³ de déchets ; d'autre part, entre 50 et 60 tonnes de produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA) importés annuellement qui produisent, à terme, 150 m³ d'emballages vides (EVPP) et 50 m³ de produits non utilisés (PPNU).

Autant de gisements dont la collecte est un enjeu majeur, tant sur un plan environnemental et économique, mais surtout social. Ramasser les déchets permet en effet de limiter l'exposition des agriculteurs et de leurs familles à des déchets dangereux. C'est à ce triple défi que s'attachent les acteurs et partenaires de Coléo, via l'écocontribution mise en place en juillet 2022 et la dynamique de collectes à l'œuvre depuis novembre de la même année.

Soulignons par ailleurs que Coléo est une initiative montée et portée par des professionnels du secteur agricole (dont la CAP-NC). Première filière volontaire de gestion des déchets du territoire, elle atteste du caractère exemplaire et responsable du secteur agricole.

Il s'agit désormais de conserver l'élan initial pour atteindre les taux de collecte et de valorisation affichés.

- > **Objectifs de taux de collecte :** 20 % en 2023, 35 % en 2024, 50 % en 2025
- > **Objectifs de taux de valorisation :** 70 % en 2023, 75 % en 2024, 80 % en 2025



La plateforme de compostage à Nakutakoin



L'irrigation permet de maîtriser la gestion quantitative et qualitative de l'eau en agriculture.

Des déchets et effluents à valoriser

Près de 160 000 tonnes de déchets organiques sont produits annuellement en Nouvelle-Calédonie. À eux seuls, les déchets issus des stations d'épuration (STEP) représentent une capacité de valorisation de 17 000 tonnes. Quant aux effluents d'élevage (fientes de poules, lisier de porc), ils constituent une masse de 65 000 tonnes permettant une fertilisation par épandage ou utilisables via un cocompostage.

Les déchets verts, eux, pèsent 40 000 tonnes, utilisables après broyage ou cocompostage (déchets et boues d'épuration, par exemple). Enfin, dernier "gisement", les déchets de l'agro-industrie et les biodéchets ; lesquels représentent un volume de 35 000 tonnes dont la valorisation est possible tant en termes d'alimentation animale que de fertilisation.

C'est à la valorisation de tous ces éléments et à la promotion des différentes solutions techniques en découlant (biostimulants, composts, farines) que s'attachent les acteurs du cluster Valorga.

Ce dernier est également une initiative des professionnels et de la CAP-NC, pour laquelle Valorga apparaît comme une forte opportunité pour les ressortissants. L'enjeu pour le monde agricole étant, à travers ces actions, de disposer d'une matière organique en quantité et disponible à un coût acceptable, notamment en termes de frais de transport.

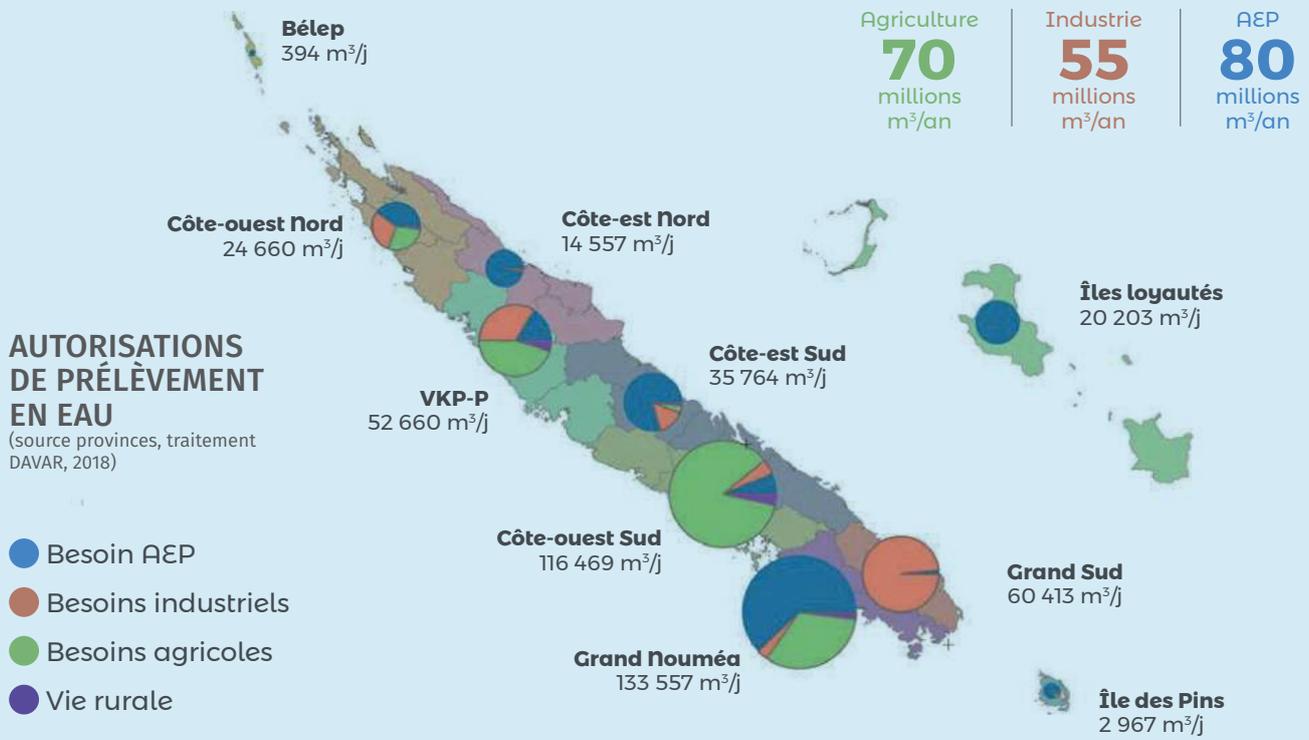


© CAP-NC Flying Pictures

« Trois sujets essentiels sont inscrits à notre calendrier. En premier lieu, œuvrer à une adaptation de la réglementation ICPE qui, en l'état, et du fait de certaines spécificités

calédoniennes (dont la présence de nickel et de chrome dans nos terres), handicape la progression du retraitement des déchets et leur commercialisation. Nous devons également travailler, avec les partenaires institutionnels, à lever partiellement le frein que constituent les coûts de transport depuis les lieux de production vers les bassins d'utilisation. Enfin, nous devons veiller à accompagner toutes les filières émergentes visant à faire progresser notre démarche, comme neofly, EcoLife ou Agri New Concept, pour exemples. »

FLAVIEN PIERSON
président du cluster Valorga



Sans eau, pas d'agriculture...

Enjeu majeur s'il en est, comme en attestent d'ailleurs les débats actuels quant au projet de loi sur l'eau. Si l'agriculture s'avère moins consommatrice d'eau que d'autres activités, elle n'en est pas moins un secteur pour lequel la préservation de cette ressource est un impératif absolu. L'objectif stratégique 6 « Eau'tosuffisance », inscrit dans la Politique de l'eau partagée (PEP) de la Nouvelle-Calédonie, vise ainsi à mieux maîtriser l'eau pour augmenter la production agricole et parvenir ainsi à accroître fortement le taux de couverture alimentaire. Mieux maîtriser l'eau implique d'adapter les cultures au climat, de placer l'arbre au cœur des systèmes agricoles, de mettre en place des couverts végétaux entre deux cultures, de piloter l'irrigation, d'aménager le stockage et le transport de l'eau, de protéger la ressource en eau et enfin d'avoir des infrastructures adaptées, notamment collectives, pour répondre aux besoins toute l'année à un coût raisonnable.

En savoir plus en consultant le Schéma d'orientation pour une politique de l'eau partagée de la Nouvelle-Calédonie sur eau.nc

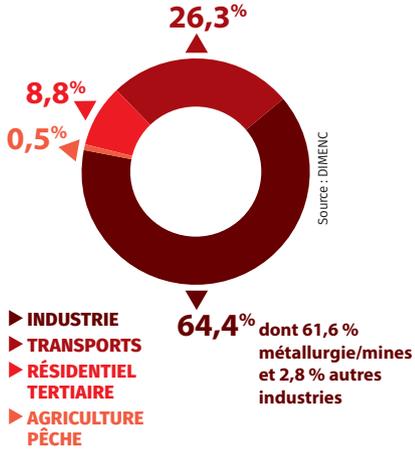
© CAP-NC Flying Pictures



« *L'agriculture sans eau, ça n'existe pas. Aussi, si nous voulons tendre vers notre sécurité alimentaire et développer nos agricultures, l'accès à l'eau est un réel enjeu. Selon où nous vivons, cet accès est plus ou moins problématique ; nous devons donc nous adapter à notre environnement et favoriser les pratiques agricoles économes en eau (récupération d'eau de pluie, paillage, irrigation maîtrisée...). L'eau est également une ressource fragile et peut s'avérer vecteur de pollution. À nous, agriculteurs, de veiller à limiter l'impact de notre activité sur l'environnement ! Par exemple, en élevage, nous devons assurer le traitement des effluents ou opter pour de l'élevage plein air. En culture hors sol, il est essentiel de maîtriser nos rejets (eau + engrais) en favorisant les circuits fermés. Pour chaque agriculture, à nous de trouver les solutions pour protéger cette ressource commune qu'est l'eau.* »

DELPHINE ZÉOULA
agricultrice à Lifou et élue de la CAP-NC

CONCOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOUVELLE-CALÉDONIE - 2014 (hors usages non énergétiques)



Y mettre de l'énergie... mais pas trop !

Si l'agriculture n'est pas un secteur vorace en termes d'énergie, notamment en comparaison, localement, de la métallurgie et des mines, le sujet n'en est pas moins important à plusieurs titres. Et cela s'avère également vrai pour la filière pêche, tant en termes de navigation que de surgélation. Le Schéma de transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) ne dit pas autre chose et évoque plus particulièrement deux leviers d'action : travailler sur l'efficacité énergétique et valoriser les déchets, tout en favorisant un développement conséquent des énergies renouvelables, à hauteur de 100 à 150 MW/an sur la période 2023-2033, soit 5 à 10 nouveaux projets par an. Il faut toutefois conserver à l'esprit que le développement du photovoltaïsme est une arme à double tranchant dans le secteur qui est le nôtre : d'une part, il peut s'avérer une source de revenus complémentaires pour les agriculteurs ; d'autre part, il est un concurrent important en termes d'usage d'un foncier qui pourrait autrement être dévolu à l'élevage, par exemple. Ce sont en effet très souvent les terres d'élevage qui s'avèrent les plus propices à ce type d'installation.

Carbone et changement climatique...

Comme l'illustrent parfaitement les différents schémas et illustrations disponibles sur le site web de la CAP-NC (www.cap-nc.nc/projet-carbagro-illustre/), le carbone, comme l'eau, est un élément impératif et vertueux en termes de production agricole. Il permet en effet d'améliorer la fertilité des sols, de limiter l'érosion et il contribue également à la qualité de l'eau. S'agissant de son bilan carbone global, la Nouvelle-Calédonie se montre mauvais élève. Elle le doit bien entendu au secteur métallurgique, responsable à lui seul de près de la moitié de nos émissions directes. De ce fait, la réduction des gaz à effet de serre (GES) agricoles exerce un effet de levier faible quand il convient d'imaginer une réduction drastique de ces émissions directes. A contrario, l'agriculture-foresterie peut largement améliorer son bilan carbone et elle a surtout un rôle prépondérant à jouer au niveau du maintien et même de l'augmentation du stock de carbone dans les sols, ouvrant ainsi, indirectement, un effet compensateur aux émissions de GES par les autres secteurs. L'enjeu est donc bien celui d'une adaptation des pratiques agricoles afin de favoriser conjointement la réduction des GES et le stockage d'un carbone essentiel dans les sols agricoles.



« Le travail initial, mené sur les terres d'élevage bovin qui constituent la très large majorité de la surface agricole utile en Nouvelle-Calédonie, est une amorce qui demande une consolidation. La démarche s'avère d'ores et déjà essentielle, car elle permet une double reconnaissance : elle montre en effet que des bonnes pratiques agricoles sont vectrices d'une productivité accrue durablement et elle consolide la démonstration de l'importance sociétale de l'agriculture. »

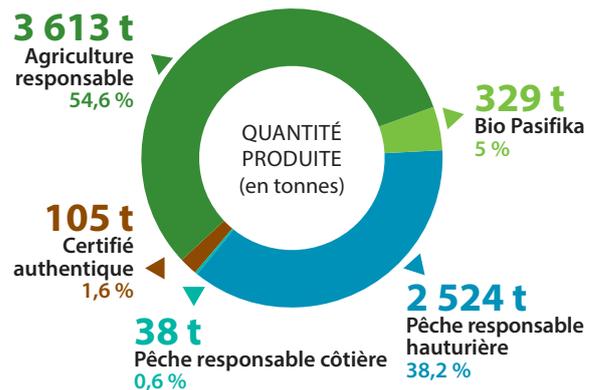
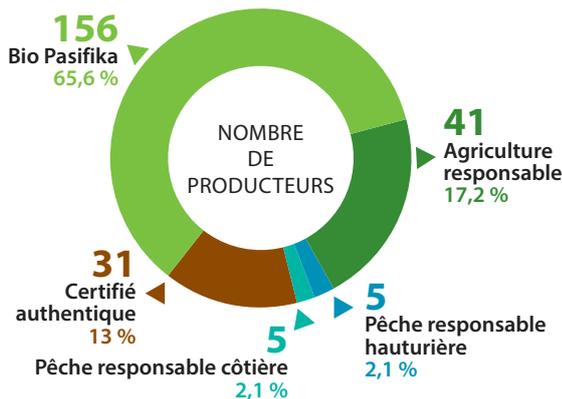
FRANCK SOURY-LAVERGNE

président de la commission Développement durable



Signes de qualité : à la croisée de tous les chemins

Qu'il s'agisse du label Bio Pasifika (2011), de l'Agriculture responsable (2011), de la Pêche responsable hauturière (2013), du Poulet fermier « certifié authentique » (2017), de la Pêche responsable côtière (2019), des Œufs fermiers « certifié authentique » (2019) ou des ateliers de transformation des produits de la pêche hauturière (2022), tous les acteurs porteurs de ces signes, dont l'animation est en partie confiée à la CAP-NC par l'Agence rurale par convention, sont hautement concernés par toutes les thématiques de développement durable. Ces signes ont en effet, dans leurs cahiers des charges respectifs, des éléments relatifs au développement durable. Ces démarches permettent ainsi d'accroître les techniques du développement durable et de favoriser leur diffusion auprès de tous les ressortissants.



Source : Mémento 2022, données 2021



Grues Levages Investissements



accueil@gli.nc



+687 45 75 37



gli-groupe.com

LOT 30 ALLEE du PALLADIUM | BP 09413
98890 | PAÏTA | NOUVELLE-CALEDONIE



ISUZU
D-MAX

Disponible en simple, double cabine
et maintenant en space cab.

Photo non contractuelle.

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

menard
AUTOMOBILES

41.44.72
www.isuzu.nc



Isuzu NC

EN
BREF



Succès pour la vente de bovins de la CAP-NC

Le 20 avril dernier, le pôle Animal de la Chambre d'agriculture et de la pêche a organisé sa vente annuelle de bovins à Nessadiou. Près d'une trentaine d'éleveurs, dont le président de la chambre Jean-Christophe Niaoutou, étaient présents. Les 15 animaux mis en vente, de race Limousine ou Belmont Red, ont trouvé acquéreurs.

La viande bovine à l'honneur

Pour la huitième année consécutive, l'Ocef et l'Uptra bovine organisent un concours de carcasses gros bovins et veaux de moins de huit mois, qui aura lieu le 13 juin afin de promouvoir la viande bovine locale. L'objectif est de valoriser le travail des éleveurs en mettant en avant les carcasses lourdes et jeunes afin de démontrer leur qualité et leur rentabilité.

Renseignements

Ocef : tél. 25 08 00 - ocef.nc



La filière porcine se structure

Organisés par le SennepNC (syndicat des naisseurs et naisseurs-engraisseurs porcins), l'IVNC (Interprofession viande), l'Uptra porcine, l'Ocef et l'Agence rurale, les états généraux de la filière porcine se tiendront le 27 juillet au Rivland de Païta à partir de 7 h 30. Cette journée vise à réunir l'ensemble des acteurs - éleveurs, transformateurs, organisations professionnelles, services techniques, consommateurs - pour dresser un état des lieux de la filière et mettre en lumière ses enjeux et perspectives. La journée s'articulera autour d'ateliers d'échange thématiques, à l'issue desquels les pistes de réflexion seront proposées en séance plénière en présence des institutions et des médias.

➤ AG du Gepr-NC

Le groupement des éleveurs de petits ruminants s'est réuni le 29 mars pour son assemblée générale. Au programme, le renouvellement du bureau avec, comme président, l'éleveur Angelo Devaud, et la présentation des actions 2023 :

- Participation aux trois foires agricoles pour informer sur le rôle de la structure ;
- Développement de la filière ovine-caprine en accompagnant l'installation de nouveaux promoteurs pour augmenter la production ;
- Organisation de journées techniques chez différents éleveurs sur des thèmes variés (sanitaire, pâturage, conduite d'élevage, etc.), en partenariat avec la CAP-NC.



SK 300

Poids : 31 tonnes



STARINVEST
CALÉDONIE

KOBELCO



A PARTIR DE

15.069.945 XPF HT

Offre réservée aux professionnels éligibles à la déduction Girardin-LODFOM sous réserve d'acceptation du dossier par le cabinet STAR INVEST. Apport de déduction 34,45%. Eco-participation offerte. Offre valable du 15/03/2023 au 30/04/2023, dans la limite des stocks disponibles.



MARCONNET

Nouméa 28.74.50

Koné 42.58.60



BÂTIMENT



FIXATIONS



ELECTROPORTATIF



REMORQUE



GRILLAGE



JARDINAGE



OUTILLAGE



DIVERS



ELECTRIQUE



ARRIVAGE MASSIF GRILLAGE XFENCE 11/155/15

Agréé Agence rurale pour tous vos besoin en clôtures.

Grillage haut de gamme néo-zélandais en zinc aluminium, ne nécessitant ni fil de tension, ni tendeur. Il permet une pose facile et optimale. Disponible également en de nombreuses hauteurs et largeurs de mailles différentes.

À découvrir sur notre site web à la rubrique grillage.

Bétonnière agricole
ALTRAD 350L



MESCAL

LES MESSAGERIES CALÉDONIENNES

Quincaillerie



Éleveurs, techniciens élevage et vétérinaires ont participé avec enthousiasme aux formations proposées par les experts de la société 5mVet.

© CAP-NC

Mission d'expertise : le cycle vertueux sols, plantes et animaux dans l'élevage de ruminants



La CAP-NC, avec le Syndicat des éleveurs bovins (SEBNC) et le groupement technique vétérinaire (GTV), poursuit son action dans le cadre du programme PROTEGE, pour sensibiliser les éleveurs aux méthodes innovantes dans la gestion de leurs ruminants et de la ressource pastorale.

« Changer d'approche et de pratiques est un objectif ambitieux et un projet de longue haleine qui nécessitent de nombreux investissements tant financiers qu'humains », souligne Yoann Kerhouas de la CAP-NC. Information, formations, tests et démonstrations sont donc au cœur du projet porté, depuis 2021, par le pôle Animal de la CAP-NC, soutenu par le SEBNC, le GTV et l'Union européenne dans le cadre de PROTEGE.

FORMATIONS ET AUDITS POUR UNE APPROCHE INNOVANTE

Poursuivant cette action de sensibilisation, ces acteurs de l'élevage calédonien ont fait à nouveau appel à la société 5mVet, spécialiste de la productivité et de la santé des troupeaux et de la formation autour des problématiques sanitaires, avec une approche et une expertise uniques. Une mission de dix jours a donc été organisée du 24 avril au 7 mai « pour développer une méthode et des outils de diagnostic pour la production bovine allaitante locale ».

Au regard des actions et des données collectées depuis plusieurs mois, les acteurs et les éleveurs des fermes pilotes ont souhaité aussi mettre en œuvre un volet pratique. Ainsi, la mission des experts s'est articulée autour de deux axes :

- Des formations pour les éleveurs à Kaala-Gomen, Nessadiou et Port-Laguerre, les techniciens et les vétérinaires du GTV (7 jours)
- Quatre audits techniques pour les fermes de démonstration de PROTEGE (Boulouparis, Moindou, Ouaco, Kaala-Gomen)

Les formations ont permis aux 80 participants (60 éleveurs, 13 techniciens élevage, 6 vétérinaires) d'approfondir leurs connaissances, de réaliser et d'analyser des prélèvements en temps réel, de mieux comprendre et utiliser les paramètres biologiques, indicateurs de la santé et de la performance de leurs troupeaux : observation des animaux, mesure des sols, fourrage, effluents, impact des conditions climatiques...

PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

Selon Yoann Kerhouas, « ces actions permettent de mieux comprendre les paramètres biologiques. Les grands principes de cette méthode résident dans des observations et des mesures de terrain (Brix, pH, redox, conductivité, minéraux...), avec comme objectif de faire fonctionner le système sol-plantes-animal de manière optimale ». Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- **Hydratation** : « ce n'est pas que la quantité qui importe : c'est la qualité d'une eau qui hydrate celui qui la boit ».
- **Équilibre alimentaire** : « l'équilibre énergie protéine (C/N) de la ration alimentaire, préalable à la bonne santé de l'animal et donc de sa productivité ».
- **Intégrité physique** : les animaux trouvent à travers leur alimentation la diversité et les quantités de minéraux permettant de satisfaire leurs besoins et l'équilibre acido-basique de leur métabolisme. À terme, « la régénération des

LES PREMIÈRES CONCLUSIONS

> Animaux gras mais présentant des signes d'amaigrissement musculaire

Les poils sur le cou et les épaules traduisent l'utilisation du glycogène du muscle pour rééquilibrer les apports d'énergie dans le rumen.

> Déminéralisation par l'observation des aplombs

Problèmes de retournement de matrice ou de prolapsus vaginaux souvent observés.

> Sols fragiles et fonctionnement sol-plantes pas optimal

Sols acides et dégradés en raison d'une compaction importante qui provoque un enracinement des plantes superficiel, les rendant très sensibles au stress hydrique.

> Plantes avec des niveaux en énergie faibles par rapport à la disponibilité de l'azote, due à la saison

Les plantes investissent une grande part de leur énergie dans la vie et le rééquilibrage du sol.

> Conséquences des modes de gestion des animaux au pâturage avec un temps de séjour long dans une parcelle :

- Surpâturage des plantes appétentes et risque d'embroussaillage des runs par des plantes « envahissantes »

- Compaction des sols (pas de racines et piétinement successif) et sensibilité des fourrages au stress hydrique.

sols permettra que ces apports de minéraux se fassent directement par l'alimentation au pâturage ».

► **Environnement :** « ici, les animaux sont élevés en plein air et vivent toute l'année dans des espaces semi-naturels. Leur alimentation est fortement liée aux ressources fourragères et à leur management par l'éleveur. Il est important de s'assurer de la bonne gestion des pâturages et de leurs sols ».

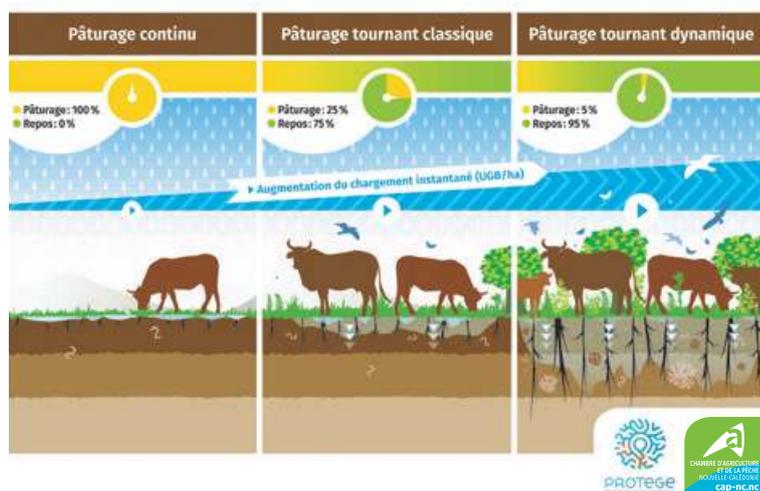
► **Bien-être hormonal de l'animal :** un animal apaisé ne gaspillera pas ses antioxydants et sera en meilleure santé.

FAVORISER UN CYCLE VERTUEUX

Fort de ces constats, le SEBNC et la CAP-NC ont répondu aux attentes de la profession et aux besoins des éleveurs calédoniens pour améliorer le fonctionnement de leurs entreprises d'élevage. Comme le souligne Yoann Kerhouas, « il existe des marges de progrès avec des répercussions directes sur le revenu des stations d'élevage. La connaissance et l'observation des paramètres biolo-

giques du système sol-plantes-animal sont des leviers pour améliorer le revenu, notamment en évitant les manques à gagner liés à de mauvais résultats de reproduction ou des vêlages difficiles. Cette démarche innovante reste équilibrée et profitable à tous ». Cette approche bio et logique répond à un besoin professionnel et sociétal, en privilégiant la productivité et le bien-être animal, dans un système vertueux de l'élevage de ruminants à l'herbe. « L'objectif à terme, c'est d'inciter les éleveurs, leurs techniciens conseil et les vétérinaires à évaluer le fonctionnement de l'élevage de ruminants à travers cette méthode d'approche globale. En s'inspirant du fonctionnement de la nature et des systèmes de pâturage tournants dynamiques, en remettant en place ce cycle vertueux entre l'animal, les sols et les plantes, l'éleveur construit un système de production agricole durable. Avec ses yeux, quelques mesures et leurs interprétations, il s'assure que les conditions favorables sont réunies pour une rentabilité optimale de son entreprise. »

Les participants l'ont bien compris : leur enthousiasme et leur implication durant ces dix jours en témoignent...



QUELQUES PISTES DE SOLUTION

- La minéralisation des animaux en calcium, phosphore, chlore, sodium et potasse afin de leur apporter une source d'énergie pendant la période de reproduction (ex : mélasse) ;
- La correction des sols, notamment par des amendements en carbonate de calcium des pâturages et une révision des modes de gestion des pâturages.

+ d'infos

Chambre d'agriculture et de la pêche - pôle Animal - Tél. : 44 52 45 - poleanimal@cap-nc.nc - www.cap-nc.nc

Matinée d'échanges entre éleveurs et gendarmes

Jeudi 11 mai, plus d'une vingtaine d'éleveurs et une vingtaine de gendarmes, dont le général Matthéos, avaient rendez-vous à Nessadiou pour une rencontre devant permettre de renouer la confiance et poser les bases d'un travail concerté, afin de mieux lutter contre le vol de bétail sur les propriétés.



Jean-Christophe Niaoutou, président de la CAP-NC, et le général Nicolas Matthéos



Lors de cette matinée, éleveurs et gendarmes ont pu échanger sur les problématiques du vol de bétail dans un climat apaisé.

En ouverture de cette matinée, le président de la Chambre d'agriculture et de la pêche, Jean-Christophe Niaoutou, a tenu à rappeler combien ces actes pesaient en Nouvelle-Calédonie, tant d'un point de vue financier, car chaque bête volée est une perte sèche, en l'absence de toute couverture assurantielle, que d'un point de vue émotionnel. Une bête abattue, cela signifie aussi une intrusion à main armée sur une propriété privée, avec tous les dangers potentiels que ce type de situation revêt.

DES TÉMOIGNAGES FORTS

À la suite de cette introduction, de nombreux éleveurs ont apporté des témoignages forts en regard de cette situation, qui constitue un véritable fléau dans le monde rural. Au premier rang d'entre eux, Guy Monvoisin, en sa qualité de président du SEBNC (Syndicat des éleveurs bovins de Nouvelle-Calédonie), a tenu à souligner, via quelques rappels historiques, combien il était vital et nécessaire d'avoir et de maintenir une relation étroite entre éleveurs

et gendarmes. Or, force est de constater que cette relation a connu des hauts, mais aussi des bas qui ont altéré la confiance en l'action de la Gendarmerie mais aussi de la justice, plus en aval.

Ces témoignages, ces constats, ces éléments de contexte ont été entendus par le général Matthéos, commandant de la Gendarmerie en Nouvelle-Calédonie, à l'origine de cette rencontre, et qui tenait, ce jour-là, à être à la tête des gendarmes « référents élevage » présents, venus de l'ensemble du territoire.

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA COMMUNICATION

Si les témoignages ont été forts et ont souvent permis de rappeler la charge émotionnelle accumulée au gré des décennies écoulées, ils ont aussi et surtout permis à chaque partie de mettre en relief ses contraintes, ses attentes et ses impératifs. Le général Matthéos a ainsi tenu à souligner que les missions assignées à ses troupes imposaient certaines prio-

rités. Cela ne signifie en rien minorer la gravité des faits dont sont victimes les éleveurs mais, à la bonne volonté des gendarmes pour lutter contre ces actes délictueux, s'oppose quotidiennement le lourd fardeau de la réalité auquel ils sont soumis.

Il n'en demeure pas moins que cette matinée aura permis une réelle avancée quant à la manière d'appréhender la situation, qu'il s'agisse de mieux comprendre les agissements des voleurs (périodes, modalités et lieux préférentiels par exemple) ou d'imaginer des procédures de communication renforcées afin de faciliter tant la prévention et les enquêtes, que des actions concertées sur des zones déterminées.

Enfin, et comme l'a souligné en toute fin de matinée le général Matthéos, il convient désormais de passer du « message de bonne volonté aux actes ». Les éleveurs y seront attentifs, tout comme les élus de la CAP-NC qui veilleront désormais à maintenir ouvert et actif le canal de communication pleinement rétabli.



⬇ **UFORCE 600**
41 cv 4x4 EPS
2 places Homologable
1 085 000 F*



⬆ **UFORCE 1000XL**
80 cv 4x4 EPS 6 places Homologable
1 533 000 F*



⬇ **UFORCE 1000**
80 cv 4x4 EPS
3 places Homologable
1 365 000 F*



⬇ **CROSSFIRE 400 GT**
26 cv 4x4 2 places
790 000 F*



⬆ **CFORCE 520 LONG**
35 cv 4x4 EPS 2 places Homologable
721 000 F*



⬇ **LANDBOSS**
DIESEL KUBOTA JAPON
1123 CC 25 CV
3 PLACES 4X4 EPS
1 498 000 F*

* Prix Hors taxes avec défiscalisation de 30 %. Sous conditions de l'acceptation du dossier. SAV assuré. Stock de pièces détachées



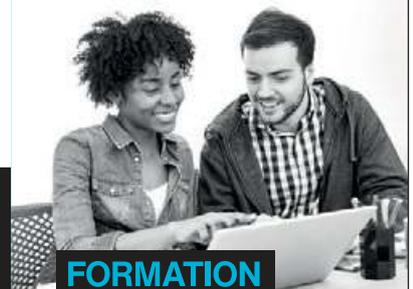
MES FACTURES.NC

LOGICIEL DE GESTION

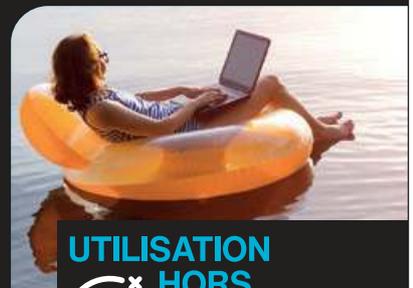
*Essai gratuit
sans engagement
Conseils personnalisés*

VOTRE MEILLEUR ALLIÉ
Logiciel calédonien pour :

- Gérez vos devis et factures avec ou sans TGC
- Gérez vos achats
- Gérez les règlements
- Gérez vos relances
- Exportez vos données pour votre comptable
- Mises à jour et sauvegardes automatiques



**FORMATION
COMPRISE**



**UTILISATION
HORS
CONNEXION**

GAGNEZ DU TEMPS EN SAISIE - CONCENTREZ-VOUS ET PILOTEZ VOTRE ACTIVITÉ !

NOUS CONTACTER :



Guillaume GINER



75 60 52



contact@mesfactures.nc



Productivité des troupeaux : quand l'objectif de rentabilité rencontre l'atout décarbonation !

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en maintenant la production de viande, la productivité du cheptel constitue un levier-clé. C'est ce qu'a démontré le projet Carb'Agro, qui a chiffré les émissions de GES de dix élevages calédoniens. Explications.

C'est mathématique. Puisqu'il s'avère que 83 % des émissions de GES des élevages proviennent du méthane (CH₄) rejeté par les vaches lors de la digestion, la réduction des émissions pour produire chaque kilo de viande nécessite d'optimiser la taille et la productivité du cheptel. Pour gagner en rentabilité comme en empreinte carbone, il s'agit donc d'augmenter la production de viande par vache.

TROIS BONNES RAISONS DE BOOSTER LA PRODUCTIVITÉ

Augmenter ainsi la productivité en viande du troupeau comporte trois grands bénéfices :

- **Avoir une exploitation plus rentable**, bien sûr, et c'est là l'objectif premier de l'éleveur ;
- **Réduire l'empreinte carbone de la production**, en « diluant » les GES émis par le troupeau sur un volume plus important de viande produite ;
- **Participer à améliorer le taux de couverture alimentaire de la viande locale (actuellement à 69 %)**. Cela permettra de réduire l'importation de viande (dont l'empreinte carbone est inconnue). Avec une double conséquence : améliorer l'autonomie alimentaire du territoire et meilleure maîtrise du poids carbone de la consommation de viande en Nouvelle-Calédonie.

UNE QUESTION DE CALENDRIER ET DE SUIVI

Pour réduire les émissions de GES/kg de viande produite, il est donc nécessaire de renforcer la productivité du troupeau, ce qui se joue sur deux paramètres :

- **Réduire les temps d'improductivité**. Une vache ou génisse qui ne produit pas de veau ou un gros bovin qui s'engraisse mal peuvent être considérés comme improductifs. Pourtant ils ont un coût d'entretien, consomment de la ration et émettent du CH₄. C'est ce temps « improductif » qu'il faut réduire.

➤ **Augmenter la production de viande/tête de bétail**, en effectuant un suivi rigoureux des animaux et, grâce à différents indicateurs, en mettant en place

des améliorations afin d'optimiser les gains de poids (GMQ, gains moyens quotidiens) des animaux en croissance ou à l'engraissement.

+20 % de productivité dans un troupeau : quel impact sur les GES ?

DEUX ÉLEVAGES IDENTIQUES	Productivité 60 %	Productivité 80 %
CHEPTEL		
Vaches allaitantes	100	100
Taureaux reproducteurs	4	4
Génisses 0-1 an (gardées pour reproduction ou vendues à 8 mois)	25	31
génisses 1-2 ans	15	15
génisses 2-3 ans	15	15
génisses +3 ans	0	0
Mâles 0-1 an (vendus 8 mois)	20	27
Mâles > 1 an	0	0
Production brute de viande vive (kg vv)	18 750	23 750
GES (t eCO₂)		
Consommation d'énergie directe	40	40
Fabrication des intrants, matériel et bâtiment	6	6
Fermentation entérique	342	357
Gestion des déjections animales	8	8
Sols agricoles (hors variation stockage dans les sols)	35	36
Émissions GES brutes totales	438	456
Emissions brutes GES/kg vv (kg eCO₂/an/kg vv)	23,4	19,2
EB/ha (kg eCO ₂ /an/haSAU)	1 460	1 518

- ▲ Prenons deux élevages semblables en tous points, pour lesquels seule la productivité varie (60 % et 80 %). L'exemple montre bien qu'avec une productivité de 80 %, il y a plus de viande vive produite, mais également plus de fermentation entérique (principale source de GES), car il y a davantage de veaux et de génisses. Cependant, quand on ramène le total des émissions au poids de viande produit, le taux de GES/kg de viande est moins élevé.

Pour tout renseignement

**Contactez le pôle animal de la Chambre d'agriculture et de la pêche
Tél. : 44 52 45 - poleanimal@cap-nc.nc - www.cap-nc.nc**

QUELQUES LEVIERS POUR UNE REPRODUCTION ET UN ENGRAISSEMENT PERFORMANTS

Les éleveurs, qui souhaitent optimiser la productivité d'un troupeau existant, peuvent s'appuyer sur plusieurs méthodes et indicateurs, qui demandent cependant un suivi approfondi :

➤ Augmenter le nombre de veaux sevrés par vache mère présente

Pour cela, on peut présenter la vache à une nouvelle saillie dès les 2 ou 3 mois qui suivent son vêlage. En procédant ainsi, on peut viser une productivité d'un veau/an/vache. Pour maximiser les chances, l'éleveur a tout intérêt à suivre un calendrier de reproduction et pratiquer des diagnostics de gestation.

➤ Optimiser le taux de renouvellement des vaches mères

Chaque année, une partie du cheptel de vaches mères est remplacée par des génisses. Si on ne pratique pas la sélection génétique, on peut se permettre un taux de renouvellement de 10 % à 15 %, afin de réduire le nombre de génisses improductives à entretenir.

➤ Favoriser la bonne croissance des animaux

Des veaux et des bœufs qui engraisent vite sont abattus plus rapidement et permettent ainsi de réduire le temps de retour sur investissement et les émissions de GES. Pour connaître cet indicateur de croissance, on peut mesurer le gain moyen quotidien (GMQ) grâce à une pesée régulière. À l'échelle du troupeau, cette efficacité se mesure grâce à la PBVV (voir encadré).

➤ Optimiser le temps d'engraissement et anticiper les réformes

Idem pour les animaux en fin de carrière. Il est recommandé de réformer les femelles avant qu'elles perdent trop d'état corporel (en moyenne entre 9 et 11 ans). De même, on ne conserve pas une femelle qui n'est plus fertile. Pour cela, dès le poids cible atteint et que les veaux sont sevrés, on programme l'abattage de ses réformes. La clé est dans l'anticipation.



LA PBVV, UN INDICATEUR IMPORTANT

Indicateur de la performance du cheptel, la production brute de viande vive (PBVV) se calcule sur la base de l'inventaire du troupeau en début et fin de campagne :

PBVV = VENTE (le poids vif de viande vendue) – **ACHAT** (le poids vif des animaux achetés) + **VARIATION D'INVENTAIRE** (la variation de poids vif des animaux restés dans le cheptel, qui peut être positive ou négative)

« L'objectif des éleveurs est de produire de la viande. Or la PBVV leur permet d'avoir une visibilité sur leur production, également calculable à l'hectare, à la vache... et de savoir si elle est optimale. C'est un véritable outil de suivi et de gestion technico-économique »,

commente Aurélien Gaigé, coordinateur de Carb'Agro.



Au-delà de la réduction de ses émissions, l'élevage peut aussi agir sur le changement climatique en stockant du carbone dans ses sols.



Favoriser la production de biomasse destinée à nourrir les animaux est un enjeu fort pour la filière bovine calédonienne et permet aussi de piéger du CO₂. Voir article paru dans *La Calédonie agricole* 190, pages 23 et 23.

© Mathieu Linotte - CAP-NC

EN
BREF



La PMA, service de proximité

Les techniciens de la plateforme de machinisme agricole de la CAP-NC ont organisé deux journées techniques pour accompagner et conseiller les agriculteurs dans la gestion et l'utilisation du matériel agricole. Le 28 mars, le lycée Michel-Rocard à Pouembout a accueilli sur son exploitation la formation Réglage des épandeurs d'engrais, dispensée par Lorenzo Zinni, technicien de la PMA. 40 personnes, dont des élèves du lycée, y ont participé. De son côté, Léon Wauté, technicien de la PMA à Maré, s'est rendu à Tiga le 30 mars, dans les locaux de l'association Ininata Son'Ore Ededo, pour former une quinzaine de personnes sur l'entretien et la réparation du petit matériel agricole.

D'autres journées techniques seront organisées prochainement. Pour être informé, rendez-vous sur [Facebook](#) Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie ou sur webapp.cap-nc.nc

L'horticulture pour tous

Le jasmin sauvage



Pérenne et à morphologie variable, le jasmin sauvage, ou *Jasminum didymum*, possède des petites fleurs blanches ou jaunâtres, généralement très parfumées. Il existerait plusieurs taxons en Nouvelle-Calédonie. D'autres espèces indigènes, certaines buissonnantes, seraient également présentes. Ce jasmin s'adapte aussi bien à un environnement de forêt sèche qu'en zone humide, et peut être cultivé sur tout type de substrat. La plante se bouture facilement et a l'avantage de se ressemer naturellement. Son caractère rustique en fait une espèce facile à cultiver puisqu'elle résiste à la sécheresse et aux vents. Attention tout de même à la planter à la mi-ombre. Autre avantage : le jasmin sauvage est réputé pour héberger de nombreux oiseaux dont les zosterops, excellents insectivores qui peuvent aider à contrôler les ravageurs des cultures.

APPEL À SIGNALEMENT DU CACTUS À RAQUETTES

L'Agence néo-calédonienne de la biodiversité (ANCB) lance un appel à signalement et photographies afin de recenser les différents foyers de cactus à raquettes, genre *Opuntia*, présents en Nouvelle-Calédonie. Organisée dans le cadre du projet Osapik, piloté par la province Nord et financé par l'OFB en collaboration avec les autres collectivités et partenaires, cette initiative permettra d'identifier les auxiliaires biologiques spécifiques aux différentes espèces avec la contribution de deux experts australiens. Une centaine de foyers et cinq taxons distincts ont déjà été pré-identifiés.



+ d'infos

**Agence néo-calédonienne
de la biodiversité**
Tél. : 75 30 69
adj.polemenaces@ancb.nc

VITROPLANTS DE BANANIER : À SAVOIR

Le 15 mars, le gouvernement a validé un arrêté pour encadrer les activités de production et d'acclimatation des vitroplants de bananier en Nouvelle-Calédonie. Il vise à développer la filière Poingo dans les meilleures conditions phytosanitaires possibles, en fixant notamment les conditions à respecter

pour éviter la diffusion d'organismes nuisibles. En effet, la technique de multiplication *in vitro* et la période d'acclimatation des vitroplants induisent un stress, favorable à l'expression d'un virus situé dans le génome des bananiers porteurs du génotype B, le Banana Streak Virus

(BSV). Ce virus ne s'étant jamais exprimé sur le territoire, il est important de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter son expression.

**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur davar.nc,
rubrique protection des végétaux**

PHYTOPHARMACIE GRANDES CULTURES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Ce tableau est la synthèse des produits phytosanitaires à usage agricole utilisables sur certaines grandes cultures pour la lutte contre les bioagresseurs en 2023. Il est également disponible sur le site www.cap-nc.nc

Il est impératif de toujours vérifier si leur autorisation est d'actualité avant utilisation. Pour rappel, cette liste ne se substitue pas à la liste officielle de la DAVAR disponible sur davar.gouv.nc/protection-des-vegetaux/les-produits-phytopharmaceutiques

RAVAGEURS								
	Aleurodes	Thrips	Ravageurs du sol	Chenilles	Coléoptères phytophages (chrysomèle, charançon,...)	Pucerons	Escargots & Limaces	Autres
Maïs grain 			Success GR (raie de semis/6) ; Karate Zeon (28/48) ; Decis expert (30/24) ; Deltastar (30/6) ; Decis Protech (30/6) ; Fury geo (3/6-8)	Success 4 (3/6) ; Dipel (3/6) ; Coragen (7/6) ; Explicit EC (1/6) ; Deltastar (30/6) ; Cythrine L (7/48) ; Decis expert (30/24) ; Decis Protech (30/6) ; Karate Zeon (7/48) ; Noctuelles : Imtrade Cypershield 200 (7/24) ; Imtrade Dictate duo (7/48) ; Karate 0.4 GR (semis/6) ; Hélicoverpa armigera : Hêlicovex (1/6-8) ; Spodoptera frugiperda : BioTrap DDVP Cubes	Explicit EC (1/6) Chrysomèle : Karate 0.4 GR (semis/6)	Karate Zeon (7/48) ; Karate k (80/48)	Ironmax pro ; Sluxx HP ; Ferramol pro ; Blitzem ; Metarex ; Metakill snail&slugg	Cicadelles : Karate Zeon (28/48) ; Decis Protech (30/6)
Oignon 		Prev-am (1/24) ; Prev-am plus (1/24) ; Success 4 (pc 7/6) ; Limocide (1/24) ; Decis protech (7/6-8) ; Decis expert (7/24) ; Deltastar (7/6-8) ; Exirel (1/48) ; Movento (7/48)		Dipel DF (3/6-8) ; Delfin (3/6-8) ; Decis protech (7/6-8) ; Decis expert (7/24) ; Altacor (sa 1/8) ; Cyperfor 100 EW (7/24) ; Deltastar (7/6-8) ; Karate Zeon (21/48) ; Fastac (7/48) ; Hélicoverpa armigera : Hêlicovex (1/6-8)			Ironmax pro ; Sluxx HP ; Ferramol pro ; Blitzem ; Metarex ; Metakill snail&slugg	

MALADIES					
	Oïdium	Mildiou	Maladie tellurique	Maladie des tâches noires	Autres
Maïs grain 			Trianum-G (3/6) ; Trianum-P (3/6)		
Oignon 			Trianum-G (3/6) ; Trianum-P (3/6) ; Pourriture grise et sclérotiniose : Signum (14/6-8) ; Serenva (21) ; Ortiva (14/6-8) ; Sacala (14/ 6-8)	Ortiva (14/6-8) ; Ortiva Top (14 /48)	Bactériose : Maniflow (3/6) ; Cuproxat SC (3/6)

RAVAGEURS

	Aleurodes	Thrips	Ravageurs du sol	Chenilles	Coléoptères phytophages (chrysomèle, charançon,...)	Pucerons	Escargots & Limaces	Autres
Squash 	Prev-am (1/24) ✨ ; Naturalis (3/6-8) ; Limocide (1/6) ; Botanigard 22 WP (1/8) ; Eco oil (3/6-8) ; Eradicoat sa (3-8) ; Prev-am plus (1/24) ; Smartsoap (3/6-8) ; Admiral Pro (3/24) ; Decis protech (3/6) ✨ ; Deltastar (3/6) ; Neem azal sa (3/48)	Prev-am (1/24) ✨ ; Success 4 (3/6) ✨ ; Limocide (1/6) ; Flipper (1/6-8) ; Naturalis (3/6-8) ; Prev-am plus (1/24) ; Smartsoap (3/6-8) ; Decis protech (3/6) ✨ ; Deltastar (3/6) ; Exalt (3/6) ; Neem azal sa (3/48)		Delfin (3/6) ✨ ; Dipel (3/6) ✨ ; Lepinox Plus (3/6) ; Success 4 (3/6) ✨ ; Altacor (sa 1/8) ✨ ; Decis Protech (3/6) ✨ ; Deltastar (3/6) ; Exalt (3/6) ; Karate Zeon (3/48) ; Exirel (3/48) ; Steward (3/6) ; Explicit EC (3/6) ; Fastac (7/48) ; Neem azal sa (3/48)	Altise : Exirel (3/48) Chrysomèle : Karate 0.4 GR (semis/6)	Eradicoat sa (3-8) ; Smartsoap (3/6-8) ; Exirel (3/48) ; Karate K (3/48) ; Mavrik flo (7/6) ; Teppeki (1/24) ; Neem azal sa (3/48)	Ironmax pro ; Sluux HP ; Ferramol pro ; Blitzem ; Metarex ; Metakill snail & slugg	Nématodes : Flocteur (nd/6-8) ; Nemguard (nd/6-8) Mouches : Syneis appât (3/6) ; Trigard 75 WP (3/6) ; Belpromec pro (3/6) ; Exirel (3/48) ; Vertimec (3/6) ; Vertimec Pro (3/6) ; Neem azal sa (3/48) Adjuvant insecticide : Banole (3/6-8) Rat : Imtrade deadmouse zinc (14/48)
Pomme de terre 			Success gr (sillon/6) ; Naturalis (7/6) ; Karate 0.4 GR (semis/6-8) ; Nemathorin (120/48)	Delfin (3/6) ✨ ; Success naturalyte (3/6) ; Dipel DF (3/6) ✨ ; Exirel (7/48) ; Karate Zeon (14/48) ; Karate 0.4 GR (semis/6-8)	Success 4 (pc 7/6) ; Success naturalyte (3/6-8) ; Cyperfor 100 EW (14/24) ; Coragen (14/6) ; Mavrik flo (14/6) ; Cythrine L (7/48) ; Decis expert (7/24) ; Deltastar (7/6-8) ✨ ; Karate Zeon (14/48) ; Decis Protech (7/6) ; Karate 0.4 GR (semis/6-8) Altise : Exirel (3/48) ; Fastac (21/48)	Teppeki (14/24) ; Karate Zeon (14/48) ; Exirel (7/48) ; Karate k (21/48)	Ironmax pro ; Sluux HP ; Blitzem ; Metarex ; Metakill snail & slugg	Nématodes : Nemathorin (120/48) Acariens : Eco oil (3/6-8)

MALADIES

	Oïdium	Mildiou	Maladie tellurique	Maladie des tâches noires	Autres
Squash 	Armicarb (1/6) ; Prev-am (1/24) ✨ ; Thiovit Jet Microbilles (1/6) ; Microthiol (3/6) ; Limocide (1/24) ; Maxisoufre (3/24) ; Cidely Top (3/24) ; Ortiva (3/6) ; Ortiva Top (3/48) ; Serenva (3/48) ; Vivando (3/6) ; Nimrod (3/48) ; Topsin (3/48)	Maniflow (3/6) ; Aliette flash (3/24) ; Infinito (3/48) ; Optimotech (3/24) ; Ortiva (3/6) ; Ranman Top (3/24) ; Cuproxat SC (3/6)	Trianium-G (3/6) ; Trianium-P (3/6) ; Previcur Energy (3/48) ; Topsin (3/48)		Bactériose : Cuproxat SC (3/6)
Pomme de terre 		Champ WG (1/48) ; Copless (3/24) ; Champ Flo Ampli (1/24) ; Polyram DF (14/48) ; Optimo Tech (7/24) ; Infinito (7/48) ; Ranman Top (7/24) ; Emendo M (21/48) ; Kunshi (7/48) ; Score (7/24)	Imtrade connect (16/48)	Alternariose : Champ WG (1/48) ; Optimo Tech (7/24) ; Revus Top (21/6-8) ; Vendetta (7/48)	Phytophthora : Vendetta (7/48) Champignon autre que pithiacés : Serenade Aso (7/6) AntiGerminatif : Biox M ; Xedamate Régulateur : Dormir Itcan SL 720

PPUA : est un produit « alternatif » avec une substance actives d'origine naturelle ou constituées de micro-organismes.

PPUA : est un produit toxique pour la santé humaine (Certiphyto-NC3 nécessaire).

PPUA : est un produit d'origine naturelle et reprotoxique

(3/48) : indique le délai d'emploi avant récolte en jours suivi du délai de ré-entrée dans la parcelle en heures. Dans cet exemple DAR = 3 jours, DRE = 48 heures.

nd : signifie que le DAR n'est pas déterminé.

pc : signifie un usage uniquement en plein champ.

sa : signifie un usage uniquement sous abris.

✨ emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence des abeilles

✨ signifie que le produit respecte la majorité des auxiliaires (produits contre les ravageurs seulement)

☒ : une case barrée signifie que la maladie n'est pas recensée sur le territoire sur la culture en question.

La liste de PPUA proposée n'est pas exhaustive. L'exactitude des informations de ce document a été vérifiée avec soin. Cependant, la CAP-NC et son personnel ne peuvent en aucun cas être tenus responsable d'une erreur, ainsi que des conséquences qui pourrait en résulter.

Pommes de terre, une filière qui a la frite !

Avec une production annuelle d'environ 2 600 tonnes, la filière pommes de terre couvre quasiment les besoins du marché calédonien. Structurée depuis peu autour d'un syndicat de producteurs, elle s'oriente aujourd'hui vers la diversification de ses activités et l'amélioration de sa production, en termes de quantité comme de qualité.

La Nouvelle-Calédonie compte une quarantaine de planteurs de pommes de terre établis dans les bassins de Bourail, La Foa-Moindou-Boulouparis et Pouembout. Leur moyenne d'âge se situe entre 40 et 45 ans, 95 % d'entre eux pratiquent la polyculture (squash, maïs, élevage, etc.) et 80 % ont rejoint le syndicat des producteurs de pommes de terre créé en janvier. Objectif de cette structure ? « *Fédérer les producteurs afin d'être en mesure de parler d'une seule voix, notamment dans la perspective des réformes à venir* », résume son président, Rodrigue Hugeaud.

UNE FILIÈRE TOURNÉE VERS L'AVENIR

La revalorisation du prix payé par l'Ocef (Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique) pour l'achat des tubercules auprès des producteurs est le premier chantier mené par le jeune syndicat. « *Il s'agissait de renégocier ce tarif en tenant compte de la hausse des prix : +46 % pour les produits phytosanitaires, +123 % pour les engrais, sans parler du gazole, des semences...* », précise Rodrigue Hugeaud. Les discussions portent sur un prix de 120 francs par kilo et une bonification de 10 francs sur critère de qualité. « *Soit, pour les producteurs, +30 % de chiffre d'affaires* », souligne-t-il. Un premier résultat positif pour le président qui planche d'ores et déjà sur d'autres sujets, tels que « *la relance de la*



Le GDS-V de la CAP-NC appuie l'Ocef dans son contrôle qualité des semences reçues.

pomme de terre de transformation, avec un projet de congélation pour la restauration collective ».

LA TRANSITION ALIMENTAIRE COMME TREMPLIN

Un autre dossier, à l'échelle pays cette fois, nourrit également les espoirs du syndicat : « *Le plan de transition alimentaire de la Nouvelle-Calédonie, qui pourrait être l'opportunité de développer de nouveaux marchés, d'augmenter la production*

pour atteindre l'autosuffisance dont nous sommes proches, mais aussi, pourquoi pas, de travailler de nouvelles variétés ou semences d'Australie ou de Nouvelle-Zélande ». Des perspectives encourageantes pour cette filière particulièrement touchée par les aléas climatiques. Cette situation pourrait d'ailleurs se poursuivre en 2023-2024, les premières plantations n'ayant commencé que tardivement cette année, « *mi-mai, contre mi-avril habituellement* », regrette Rodrigue Hugeaud.

IMPORTATION DES SEMENCES DE POMMES DE TERRE

Comme chaque année, 180 tonnes de semences ont été importées de Métropole. « *Les trois derniers conteneurs sont arrivés début mai, précise Adeline Cretin, directrice de l'Ocef. 160 tonnes sont destinées aux producteurs sous contrat avec l'Ocef pour un rendement espéré de 2 600 tonnes ; les 20 tonnes restantes étant distribuées aux producteurs hors filière Ocef. Neuf variétés seront plantées par les producteurs cette année et des essais sont prévus avec la Technopole-Adecad sur une quinzaine d'autres pour sélectionner celles qui répondent le mieux à nos conditions de production et à notre marché. Certaines pourraient être conduites selon un itinéraire technique compatible avec l'agriculture biologique.* »



Comité technique annuel Prévention et santé du végétal : ce qu'il faut retenir



Le comité technique annuel du groupement de défense sanitaire végétal (GDS-V) s'est tenu début mai à Nessadiou pour un bilan annuel de la santé des cultures et un point sur les mesures existantes.

Le GDS-V, l'IAC, le Cirad, l'IRD et le Sivap ont présenté les bilans et les résultats de l'année 2022 permettant ainsi la mise à jour des connaissances et un échange indispensable à l'harmonisation des compétences et au renforcement du réseau d'épidémiologie.

DÉVELOPPEMENT DES PROBLÉMATIQUES PHYSIOLOGIQUES ET BACTÉRIENNES

En 2022, la poursuite de La Niña et ses intempéries ont favorisé de nombreuses problématiques physiologiques et bactériennes et le développement d'insectes, comme l'alternariose et la chenille sur les tomates ou les chrysomèles et les bactérioses sur les cucurbitacées. L'aleurode des agrumes (*Dialeurodes citri*) est désormais présent sur toute la

Grande Terre, et *Xanthomonas campestris*, bactérie responsable de la bactériose sur concombre, a été confirmée par le Laboratoire de Nouvelle-Calédonie. Il est donc demandé de diagnostiquer la maladie sur les cucurbitacées pour être sûr d'utiliser les bonnes méthodes de lutte (dont les bons produits). De même, de nombreux cas de bactériose *Ralstonia* ont été diagnostiqués sur différentes solanacées.

DE PLUS EN PLUS DE PRODUITS DE BIOCONTRÔLE

Les tendances des importations de PPUA (produits phytopharmaceutiques à usage agricole) sont les suivantes : 56 tonnes de PPUA dont 24,6 tonnes de biocontrôle, soit 43 % en 2022 contre 29 % en 2021. Les produits les plus dangereux (CMR¹) constituent en 2022 une part de 3,5 % des produits totaux importés (2 tonnes), contre

11,5 % en 2021 (beaucoup moins d'hormones de croissance, produits de bouturage reproductif, ont été importés en 2022).

ADAPTER LA RÉGLEMENTATION AUX PROBLÉMATIQUES SANITAIRES

Le Sivap, quant à lui, a présenté plusieurs points concernant les nouvelles réglementations sur les sujets suivants : la production locale de vitroplants de bananier, l'élevage de vitroplants de poingo, les restrictions de transport de plantes-hôtes d'Oryctes et substrats vers les îles (sauf inspection et certificat visé par le Sivap). Par ailleurs, le service a constaté que la détection cynophile a été particulièrement efficace au centre de tri des colis postaux. Cette surveillance a permis de consigner 2 400 colis et d'en saisir 696 (352 kg détruits), dont un tiers correspondait à des produits végétaux.

LES ACTEURS DU COMITÉ TECHNIQUE DU GDS-V

Chambre d'agriculture et de la pêche, IAC (Institut agronomique néo-calédonien), IRD (Institut de recherche et de développement), Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), Adecal-Technopole, Sivap (Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire), Agence rurale, provinces, organisations professionnelles agricoles dont REPAIR, lycées agricoles de Pouembout et Do Neva.

Charançon sur plant de vanille



L'abeille bleue



La mouche des cucurbitacées (Zeugodactylus cucurbitae)



Bactériose sur feuille de cucurbitacée



L'INTRODUCTION DE NOUVEAUX AUXILIAIRES

Les années passées ont vu l'expansion de nouveaux auxiliaires biologiques en Nouvelle-Calédonie, notamment *Amegilla pulchra* (abeille bleue) et *Pristhesancus plagipennis* (punaise), tous deux originaires d'Australie. L'étude de la distribution de ces deux spécimens introduits, en fonction de leurs plantes-hôtes et des milieux, a été réalisée par Hervé Jourdan et Christian Mille. Au milieu des 50 espèces d'abeilles recensées en Nouvelle-Calédonie, l'abeille bleue se développe depuis 2016, notamment à Nouméa et vers le nord. Pour l'instant, elle n'est pas observée sur des plantes-hôtes locales et ne semble pas être une concurrente des espèces endémiques. Cette abeille permet la pollinisation de certaines plantes, comme les tomates sous serre. Un programme de suivi participatif est mis en place pour surveiller cette expansion, via Facebook (Suivi de l'abeille bleue, *Amegilla pulchra*, en Nouvelle-Calédonie). Il permet de recenser la localisation, le type d'habitat, les plantes visitées...

La punaise *Pristhesancus*, espèce prédatrice de grande taille (avec des marges sur l'abdomen rayées et bicolores), a été détectée en septembre 2017 à Sarraméa. Élevée en masse en Australie, elle permet de lutter contre les chenilles dans les plantations de coton. Elle est valorisée en

maraîchage comme auxiliaire biologique dans un contexte de transition agroécologique. Depuis 2017, sa propagation rapide peut être source d'inquiétude. Si cette punaise est un prédateur de ravageurs, elle s'attaque aussi aux auxiliaires et aux insectes utiles et, possiblement, à l'entomofaune locale et endémique.

DES EFFETS COLLATÉRAUX ET PARFOIS IRRÉVERSIBLES

La biosécurité demeure un maillon capital de la santé des végétaux. Comme le soulignent Hervé Jourdan et Christian Mille, « *Le diable est dans les détails, les effets collatéraux non maîtrisés peuvent être irréversibles, que ce soit par introduction accidentelle ou volontaire* ». Prévention et analyse de risques doivent donc être systématiquement mises en place afin d'évaluer les gains et les risques attendus pour un territoire et d'assurer une veille pointue. « *Ces exemples, souligne Sophie Tron - responsable du GDS-V, nous rappellent la nécessité d'un partenariat renforcé entre tous les acteurs de terrain : producteurs, associations, techniciens de la CAP-NC, services techniques des provinces, du gouvernement (Sivap) et membres des instituts de recherche (IRD, IAC, CIRAD)* ». »

Et s'il était besoin d'étayer cette approche, la présentation de Pierre-François Duyck sur l'invasion des mouches des fruits et les risques importants en lien avec des

espèces encore non présentes, comme la mouche des cucurbitacées, mais qui se rapprochent de la Nouvelle-Calédonie, a convaincu tous les acteurs. Ces expériences venues d'ailleurs permettent de prédire les invasions les plus à risque par les services de biosécurité et les analyses du risque phytosanitaire.

¹ Cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques

QUELQUES CHIFFRES

En 2022, **2 900** observations ont été faites dans **24** communes et auprès de **114** producteurs, avec **64** analyses du LaboVert. Grâce à l'application Phyto-one, tout est capitalisé durablement, permettant une synthèse pluriannuelle.

EN
BREF

Visite du président de la CAP-NC aux pêcheurs



Pour sa première sortie terrain, Jean-Christophe Niaout est allé à la rencontre des pêcheurs professionnels le 4 mai dernier. À cette occasion, étaient présents les représentants des fédérations et confédérations des pêcheurs côtiers et hauturiers. Après la visite du marché aux poissons de Port-Moselle en présence de l'Observatoire des pêches côtières, la délégation a pris la mer pour rejoindre les pêcheries de Nouville. C'est sur le palangrier *Yellow Fin* de l'armement Albacore que le président a pu échanger sur la sécurité des navires, le rôle des équipages et le label pêche responsable ainsi que sur les contraintes d'exploitation et de mise en marché. Une visite des ateliers de transformation de Pescana, suivie d'une présentation par le RSMA de la formation de matelot, ont bouclé une matinée riche en partage.

ÉCHANGES AVEC LA MARINE NATIONALE

Le 18 avril, la Fédération des pêcheurs hauturiers (FPH) a accueilli le personnel de la Marine nationale qui œuvre à la lutte contre la pêche illégale. Des visites de navires de pêche de la flotte hauturière étaient organisées afin de sensibiliser les acteurs de la police des pêches aux spécificités de la filière et leur permettre d'acquérir les connaissances sur la pêche locale, utiles lors des contrôles en mer. Découverte des navires, présentation d'une journée type à la mer et de la technique de pêche, la palangre horizontale dérivante. Au programme également, une visite des ateliers pour une vision plus globale de la filière. Une belle occasion d'échanger !



L'ALTERNANCE :
UNE FORMATION, UNE EXPÉRIENCE,
UN MÉTIER !

DU 28 JUIN AU 5 JUILLET 2023
NOUMÉA | OUVÉA | KONÉ | BOURAIL | POINDIMIÉ



La sécurité des navires

La sécurité des navires est un sujet à part entière dans le secteur de la pêche. Elle concerne l'ensemble des activités professionnelles maritimes. En Nouvelle-Calédonie, elle est encadrée par la délibération 119/CP du 26 novembre 2018 et de son arrêté d'application n°2021-2239/GNC du 8 décembre 2021. Explications...

LA RÉGLEMENTATION SUR LA SÉCURITÉ DES NAVIRES CALÉDONIENS PERMET DE DÉFINIR :

- La périodicité du renouvellement du permis de navigation en offrant la possibilité d'étendre les visites périodiques au-delà d'un an ;
- Les catégories de navigation adaptées au lagon calédonien ;
- Les modalités d'habilitation des sociétés de classification et des organismes techniques ;
- Les règles générales de sécurité, d'habilité et de prévention de la pollution en intégrant un règlement général annexé, composé de plusieurs règlements autonomes¹.

Pour les pêcheurs professionnels du territoire, s'inscrire dans cette démarche leur permet d'obtenir le permis de navigation. Ce document certifie que le navire est conforme aux exigences qu'impose la réglementation, en fonction de la catégorie de navigation choisie (5° catégorie, 3°, 3L1, 3L2, dépendant de la taille du bateau et de l'éloignement par rapport à la côte).

L'OBTENTION DE CE PERMIS RÉPOND À PLUSIEURS ENJEUX :

- Sécuritaire : sauver des vies si des déconvenues ou des incidents devaient arriver en mer ;
- Pouvoir prétendre à l'exonération de TGC sur le matériel de sécurité ;
- Être élu au collège pêche de la Chambre d'agriculture et de la pêche ;
- Légal, puisque le permis de navigation est une obligation réglementaire. De fait, comme le mentionne l'article 582 de la délibération 119/CP, les pêcheurs professionnels qui n'ont pas leur permis encourrent trois mois d'emprisonnement et 445 000 francs d'amende. L'article 61 fait état de sanctions plus sévères ;
- Être détenteur de la carte de patron pêcheur.

C'est dans cette logique que les professionnels via la CPPNC (confédération des pêcheurs professionnels de la Nouvelle-



Calédonie), avec le soutien des collectivités et de PROTEGE, ont recruté un technicien sécurité des navires. Celui-ci a accompagné plus de 90 pêcheurs professionnels en province Nord, afin que ces derniers obtiennent leur permis de navigation. Les démarches sont encore en cours, car la procédure est assez lourde aux niveaux administratif et financier.

Un groupe de travail sera prochainement mis en place avec le cabinet du gouvernement en charge du secteur du transport. L'objectif est d'avoir un espace de discussion sur la problématique pour accompa-

gner au mieux les pêcheurs professionnels et proposer des modifications réglementaires en fonction des nécessités. Pour rappel, le sujet de la sécurité des navires est également ressorti comme étant un axe stratégique des assises de la pêche qui s'étaient tenues en novembre 2022.

¹ Règlements sur la sécurité des navires calédoniens | Direction des Affaires Maritimes Nouvelle-Calédonie | DAM (gouv.nc)

² « Sont punis de trois mois d'emprisonnement et de 445 000 F d'amende l'exploitant, le capitaine ou le propriétaire qui font naviguer un navire sans détenir de permis de navigation ou de certificat de sécurité correspondant à sa catégorie ou qui laissent en service un navire dont le titre de navigation est périmé. Ces peines sont portées à six mois d'emprisonnement et à 535 000 F d'amende s'il s'agit d'un navire à passagers. »

Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
Pôle pêche

Tél. : 24 31 60 / 72 64 26 - polepeche@cap-nc.nc
Plus d'infos sur dam.gouv.nc

EN
BREF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE COLÉO

L'AG de l'association s'est tenue le 30 mars en présence de ses adhérents et partenaires. Le bilan moral et financier 2022 et le budget prévisionnel ont été approuvés à l'unanimité. Cette année, Coléo prévoit de renforcer les partenariats pour atteindre les objectifs et mettre en œuvre son plan de communication, financé par l'Ademe et la province Nord. L'association s'est fixé des taux de collecte et de valorisation des déchets (20 et 70 %) et prévoit de consolider les collectes d'emballages vides de fertilisants. Une campagne de collectes de déchets phyto sera organisée au 2^e semestre, avec un challenge important à relever sur la maîtrise des coûts. Le rapport technique annuel est disponible sur demande.



Association Coléo

Tél. : 78 29 83 - association.coleo@gmail.com

Retrouvez les points de collecte sur la page Coléo NC



Poursuite des essais

de cocompostage

Le cluster Valorga poursuit sa mission d'accompagnement des agriculteurs dans la production de compost sur leur exploitation. Réalisé dans le cadre de PROTEGE, un essai de cocompostage de fientes de poule avec des déchets papiers, issus de Nouméa Archives, est en cours. La valorisation des effluents d'élevage par le biais du compostage permet d'obtenir un produit hygiénisé et stable qui contribue au maintien du stock de matières organiques dans les sols agricoles. Cet essai permet également de valoriser des déchets d'entreprises (papier).

Pour en savoir +

Valorga NC

Tél. : 97 18 30 - valorga.nc@gmail.com

@valorganouvellecaledonie

Atelier de présentation des Conversations Carbone

Organisées par l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE), les Conversations Carbone sont des ateliers participatifs qui accompagnent vers un mode de vie plus sobre en carbone. Données chiffrées, discussions, exercices et jeux aident les participants à trouver leurs propres solutions pour un changement durable. Ces ateliers proposent une approche originale et conviviale pour rester positifs, ne pas renoncer à ce qu'on aime, choisir des actions judicieuses, efficaces et conformes à ses priorités. Grâce à l'Ademe et l'ACE, il est possible de devenir «Facilitateur» de Conversations Carbone, pour faire évoluer les pratiques professionnelles et apprivoiser le changement pour soi, le collectif et la planète !

Il suffit de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt en cours jusqu'au 12 juin 2023 sur www.agence-energie.nc

L'ACTU DE VALORGA

Les adhérents du cluster se sont réunis le 28 avril pour l'assemblée générale. Un moment convivial qui a permis de faire le point sur les projets menés l'an dernier et de lancer les actions prévues pour 2023. Les filières de valorisation des matières organiques continuent de se structurer afin de répondre notamment aux enjeux de l'agriculture de demain.

Le conseil d'administration a été renouvelé et comprend Bio Calédonia, la Calédonienne des eaux, Calédonie Bureau d'études, la CAP-NC, la Distillerie du soleil, le lycée Michel-Rocard, Mango, Pacifique Environnement, REPAIR et Sud Forêt.



© CAP-NC - T. Roubay

Le Syndicat de la qualité avicole se structure

Le SQA, organisme de défense et de gestion des labels Poulet fermier élevé en plein air - Certifié authentique et Œufs fermiers de poules élevées en plein air - Certifié authentique a tenu son AG à Nessadiou, le 20 avril. L'occasion de rappeler le rôle du syndicat et d'aborder les prochaines actions. Lors de ce moment de partage et d'échange, le bilan moral et financier 2022 a été présenté et les actions de valorisation du label ont été repensées.

Le bureau a également été réélu :

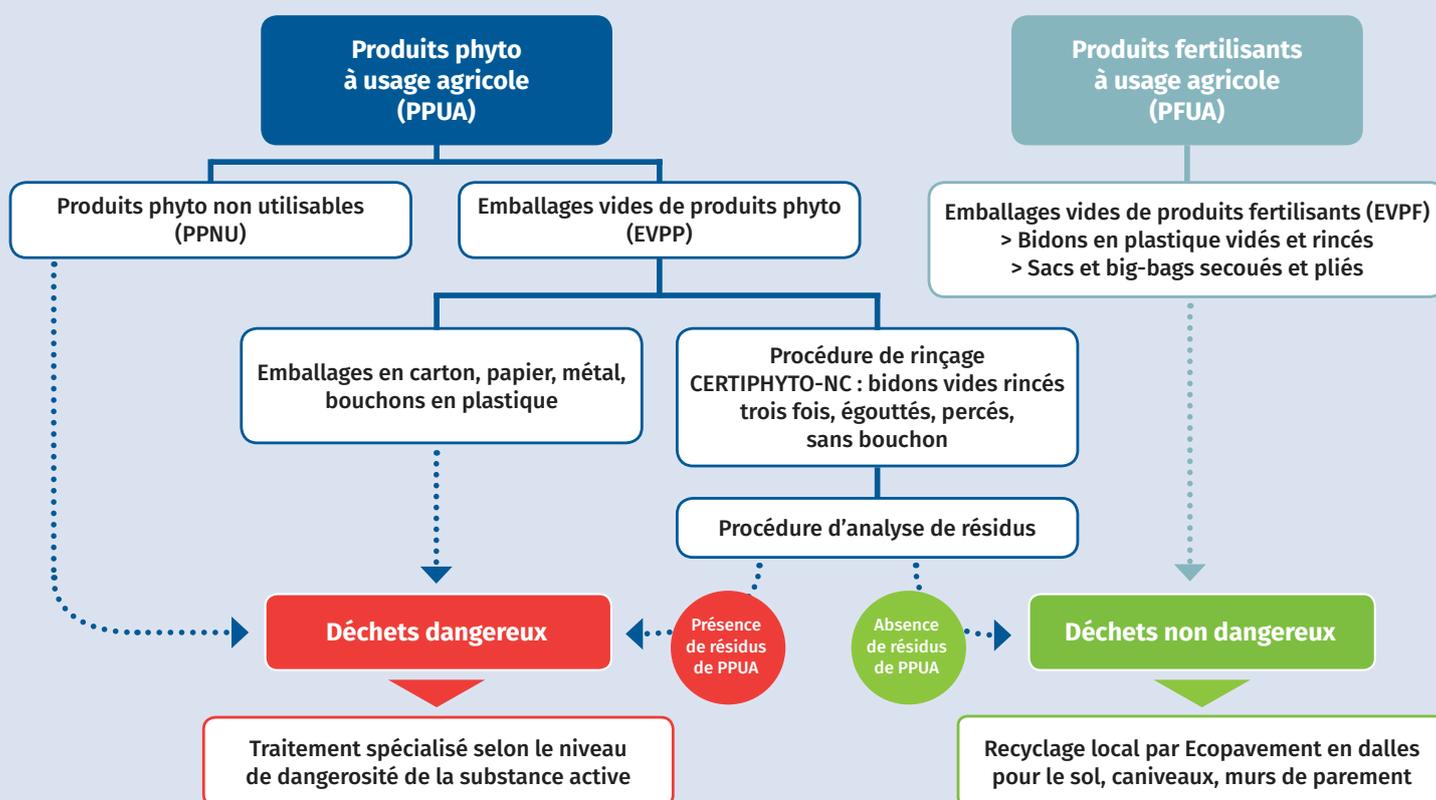
- > **Président** : Jean-Pierre Bull, directeur du GIE Merü
- > **Vice-président** : Émile Poinri, éleveur de poulets fermiers du GIE Merü
- > **Trésorier** : Mathias Poh, éleveur de poulets fermiers du GIE Merü
- > **Secrétaire** : Stéphanie Maillaud, éleveuse de poulets fermiers et co-gérante de La Fermette du Caillou
- > **Secrétaire adjoint** : Gregory Lasbleiz, éleveur de poulets fermiers et gérant de Chicken Greg's



Déchets agricoles, que deviennent-ils ?

L'association Coléo est chargée de la gestion des déchets agricoles : collecte, recyclage et traitement des emballages vides de fertilisants et de déchets phyto. Ces actions sont financées par les écocontributions appliquées aux ventes de produits phyto, d'engrais et d'amendements. Une fois collectés, quelles sont les destinations des déchets agricoles ?

LA DESTINATION DES DÉCHETS DÉPEND DE LEUR CARACTÈRE « DANGEREUX » OU NON ET DE LEUR COMPOSITION.



- Jusqu'à présent, les PPNU étaient exportés pour un traitement spécialisé en Europe (incinération en usine) ou en Nouvelle-Zélande pour un enfouissement dans une installation de stockage des déchets (ISD) de classe I, cette classe d'ISD n'étant pas présente en Nouvelle-Calédonie.
- Le projet d'incinérateur de Promed à Ducos pourrait offrir un débouché pour le traitement local de certaines substances actives.
- Les emballages vides composés de plastique peuvent majoritairement être recyclés localement par Ecopavement. Pour le recyclage des EVPP, Coléo met en place une procédure d'analyse de résidus en partenariat avec Adivalor, organisme de gestion des déchets agricoles en Métropole depuis plus de 20 ans.



© C. Fontfreyde - CAP-NC

Agriculteurs, pour que vos EVPP soient recyclés, il est essentiel de respecter la procédure de rinçage réglementée par l'arrêté n° 2017-1059/GNC relatif aux Certiphyto-NC.

➤ Pour en savoir plus, consultez la fiche technique parue dans *La Calédonie agricole* n° 189



coléo
Collecte, valorisation et traitement
des déchets agricoles

Renseignements : Coléo
Chargée de gestion opérationnelle :
Tél. 78 29 83
association.coleo@gmail.com
Coléo NC

Zoom sur le dock des engrais : comment ça marche ?

Avec le dock des engrais, la Chambre d'agriculture et de la pêche propose un service de centralisation des commandes d'engrais et d'amendements pour en gérer l'import, puis la distribution auprès de ses ressortissants. La structure peut également effectuer des commandes spécifiques sur demande, pour les gros volumes ou les produits moins courants.

Pour chacune de ses commandes d'engrais ou d'amendements, l'équipe du dock des engrais recherche les fournisseurs aux tarifs les plus avantageux, tout en optimisant le fret maritime, le débarquement et le stockage des produits. Elle gère ensuite les stocks et la revente aux agriculteurs.

CENTRALISER LES COMMANDES ET LES STOCKS POUR LES AGRICULTEURS

Le dock propose un catalogue d'une soixantaine de références classiques, auxquelles on peut ajouter des commandes spéciales. Pour se fournir en engrais à Ducos, deux types de service sont possibles, selon les quantités et les produits que l'agriculteur souhaite acheter :

> L'appoint pour les petits producteurs

Pour les besoins inférieurs à 5 t/référence/4 mois, les agriculteurs peuvent venir acheter leur engrais directement au dock en petit conditionnement (sacs de 25 kg). Dans certains cas, si le stock est trop faible, des quotas peuvent être appliqués afin que chacun puisse être servi.

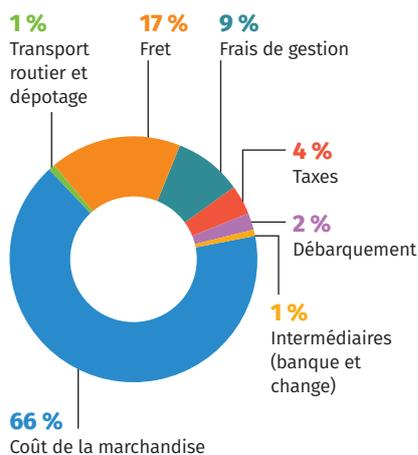
> Les commandes spéciales

Pour les gros volumes ou les produits spécifiques, il y a une obligation de commande en amont, avec le versement d'un acompte de 2 % lors de la signature du devis. Il faut prévoir quatre mois pour la livraison en raison de l'éloignement de la Nouvelle-Calédonie.

PROPOSER DES TARIFS CALCULÉS AU PLUS JUSTE

Pour chaque commande, le dock consulte et met en concurrence 15 fournisseurs afin d'obtenir le meilleur prix d'achat des engrais. Une fois à Ducos, les tarifs de revente au dock sont bien sûr encadrés (par décision du bureau de la CAP-NC) et le mode de calcul est toujours le même : il associe la totalité des coûts des engrais et de leur acheminement à des frais fixes de gestion de 13 000 F/t (arrêtés par le bureau de la CAP-NC) pour définir un tarif général, auquel sera retranchée la subvention provinciale si elle s'applique : les taux, produits concernés et publics bénéficiaires varient selon les dispositions déterminées par chaque province - voir schéma ci-dessous. Les professionnels non-agriculteurs peuvent également acheter leur engrais au dock.

COMPOSITION DU PRIX DES ENGRAIS (2022)



La revente des produits aux agriculteurs et professionnels se fait directement au dock des engrais à Ducos. À noter que la livraison au port est gratuite pour les producteurs des îles, auprès de la compagnie de leur choix.

CALCUL DU PRIX DES ENGRAIS (décision du bureau de la CAP-NC)



+ d'infos

Chambre d'agriculture et de la pêche - Dock des engrais - Tél. : 25 96 45 - engrais@canc.nc - cap-nc.nc

L'étalonnage du pulvérisateur à dos à pression entretenue

LA CAP-NC PROPOSE SES SERVICES DE DIAGNOSTIC ET RÉGLAGE COMPLET DE TOUS VOS PULVÉRISATEURS.

70 % des agriculteurs qui traitent leur production végétale ou leur barrière utilisent un pulvérisateur à dos à pression entretenue. 50 % d'entre eux n'étalonnent pas régulièrement leur appareil alors que cette étape est essentielle à la bonne application des produits et au succès du traitement.

→ LE FONCTIONNEMENT

L'étalonnage doit être réalisé une fois par an, avec de l'eau, en conditions réelles sur le terrain et pour chaque applicateur. La bouillie est mise sous pression grâce à une pompe manuelle. Puis, elle va traverser la buse placée à l'extrémité de la lance, ce qui permettra de fractionner le jet en très fines gouttelettes projetées sur la surface à traiter.

→ L'OBJECTIF

En préparant la bonne quantité de bouillie pour une surface donnée, on évite ainsi les sous dosages ou les sur dosages. Un bon étalonnage permet aussi de réaliser des économies d'eau, de produit et de temps de travail.

→ LE PRINCIPE

Cette démarche est liée à trois paramètres, qui vont influencer la couverture du produit sur la plante : la pression, la vitesse d'avancement et le débit de la buse. Si la couverture est insuffisante, le traitement ne sera pas efficace. Si elle est trop importante, le produit risque de ruisseler et de provoquer des pollutions et des phytotoxicités.



POUR ÉVITER LA DÉRIVE DU TRAITEMENT

- > Traiter dans de bonnes conditions météorologiques
- > Ajuster la pression
- > Ajuster la hauteur de la pulvérisation sur la culture
- > Utiliser des buses ou des cloches anti-dérive
- > Avoir des dispositifs végétalisés permanents

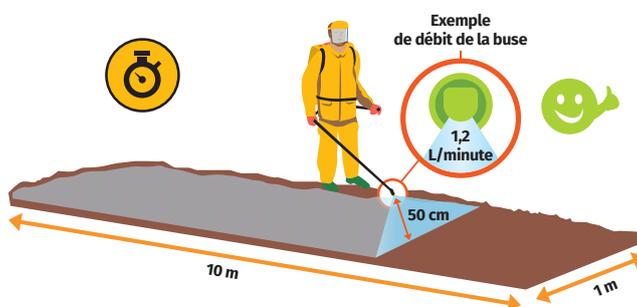
LES ÉTAPES

1. Contrôler le bon fonctionnement du matériel : pas de fuite, couleur et état de la buse et des filtres, etc.
2. Pulvériser dans un récipient pendant 1 minute, puis mesurer le volume en litres (A en l/min). Si le débit de la buse n'est pas conforme au tableau de débit, il faut alors nettoyer, déboucher ou changer la buse
3. Mesurer, en 1 minute, la surface traitée par l'applicateur (B en m²)
4. Calculer l'étalonnage : $E = (A \times 10\ 000) / B$
L'applicateur a besoin de E litres d'eau pour traiter 1 hectare (l/ha)

MESURE DU DÉBIT DE LA BUSE



ÉTALONNAGE DU PULVÉRISATEUR



Sachant que 1 ha = 10 000 m², vous pouvez calculer la quantité exacte de bouillie à préparer quelle que soit la surface à traiter.

Renseignements

Plateforme de machinisme agricole de la Chambre d'agriculture et de la pêche
Antenne à Pouembout - Tél. : 47 30 46 - lzinni@cap-nc.nc
Antenne à Maré - Tél. : 45 13 12 - lwaute@cap-nc.nc

GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Fabriquer son propre compost de déchets verts et fientes de poule

Le compost de fientes de poule est riche en azote et en phosphore. En plus d'apporter des éléments nutritifs aux cultures, l'emploi de compost stimule la vie du sol, augmente la production d'humus et la minéralisation de la matière organique, améliore la structure et les capacités de rétention en eau du sol.

Le compost est réalisé avec un volume de fientes pour un volume de déchets verts. Les fientes étant généralement très sèches, il faut prévoir des arrosages pour que le mélange soit composté.

Des retournements réalisés fréquemment sont nécessaires pour une aération et homogénéisation du tas. La montée en température, signe d'activité microbologique, permet l'hygiénisation du compost et ainsi son utilisation sur toute culture.

Composition en éléments fertilisants du compost de déchets verts et fientes de poule (en kg/t de produit brut) :

Azote total (N)	Phosphore total (P2O5)	Potassium total (K2O)	Calcium total (CaO)	Magnésium total (MgO)	Matière sèche	Matière organique	C/N
10,8	31,8	5,4	66,9	13,2	544	153	8

LES 4 FACTEURS-CLÉS POUR RÉUSSIR SON COMPOST :

La température : une hausse de température est gage de l'activité des microorganismes qui décomposent la matière ;

L'humidité : l'humidité doit être de 50-60 %. Elle peut être vérifiée par le test de la poignée ;

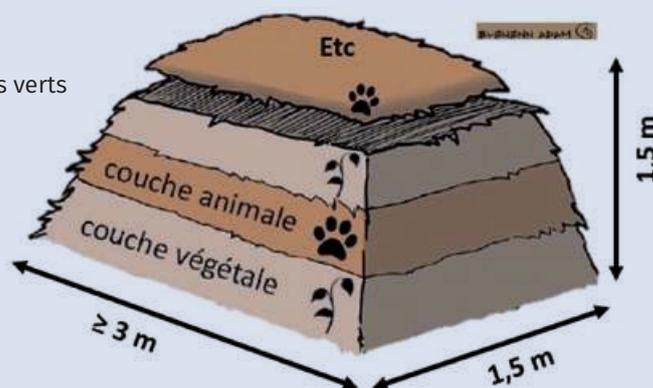
L'aération : indispensable à la survie des microorganismes, elle est assurée par les actions de retournement et la présence d'éléments de taille et structure différentes dans le tas ;

Le rapport C/N : Le mélange doit être équilibré en matières azotées et carbonées. Les fientes de poule étant riches en azote, l'apport de carbone via des éléments ligneux dans les déchets verts est vivement conseillé.



LES CONDITIONS POUR RÉUSSIR :

- Mettre en tas selon la méthode des lasagnes : une couche de déchets verts (environ 10-15 cm), puis une couche de fientes, etc. Le tas doit être assez grand pour faciliter la montée en température.
- Placer le tas de préférence à l'abri du vent et à l'ombre, avec un point d'eau à proximité pour pouvoir l'humidifier.
- Prévoir un espace tout autour du tas afin de faciliter les retournements.
- Lors des retournements, essayer de limiter l'incorporation de terre dans le compost.



Pour en savoir +

Valorga NC
Tél. : 97 18 30 - valorga.nc@gmail.com
f Valorga NC



Ces informations sont issues des essais menés dans le cadre du projet PROTEGE.

La PMA de Pouembout : partage d'expertise sur le matériel agricole

À Pouembout ou sur les îles à Maré, la plateforme de machinisme agricole (PMA) accompagne les ressortissants dans le choix, l'achat, l'entretien et l'utilisation de leur matériel agricole, en adéquation avec leurs besoins. Partons à la découverte de la PMA de Pouembout, où Lorenzo Zinni apporte son expertise aux agriculteurs de la Grande Terre.



Qu'ils soient utilisés au quotidien ou plus ponctuellement, les machines et équipements agricoles font partie intégrante de la vie des producteurs. L'achat de matériel représente un investissement important pour une exploitation : c'est pourquoi il est essentiel de faire un choix adapté aux besoins et d'utiliser la machine de manière optimale. Pour conseiller les producteurs, la CAP-NC s'appuie sur sa plateforme de machinisme agricole.

Sur la Grande Terre, la PMA est située à Pouembout et assure trois missions majeures :

- ▶ **La formation et le transfert de connaissances et de savoir-faire**
Maintenance, entretien, utilisation...
Formation gratuite, sur demande au service machinisme ou à l'initiative de la province.
- ▶ **L'aide à la décision lors de l'achat**
Contactée à l'occasion d'une installation, d'un achat ou d'un renouvellement, la PMA va apporter un conseil neutre et éclairé sur le choix du matériel : dimensionnement, options, etc.
Conseil gratuit pour les ressortissants de la province Nord
- ▶ **La prestation d'appui technique en individuel**
Sur demande du producteur, Lorenzo Zinni, technicien PMA, se déplace sur l'exploitation pour aborder le réglage, l'étalonnage, la maintenance, l'utilisation du matériel ou pour un diagnostic de panne.
Tarifs disponibles sur le site de la CAP-NC. Le forfait déplacement et le coût horaire sont affichés au prorata de la subvention provinciale.

La PMA joue également un rôle fort dans la réflexion et les préconisations techniques quant à des projets agricoles structurants ou innovants, en proposant information et accompagnement sur son champ d'expertise.

Pour en savoir +

Chambre d'agriculture et de la pêche - PMA - Pouembout : tél. 47 30 46
Maré : tél. 45 13 12 - pma@cap-nc.nc - www.cap-nc.nc

Demandez votre journée technique !

À la demande d'un groupe d'agriculteurs (plus de 6 personnes) ou de la province, la PMA peut proposer un atelier sur une thématique spécifique : réglage, étalonnage, entretien ou réparation du petit matériel. C'est gratuit !



« Sur le terrain, on constate souvent des pannes de matériel liées à un défaut d'utilisation ou d'entretien, une mauvaise prise en main d'un matériel récent ou bien un dimensionnement des machines inadapté à l'exploitation, avec de la sur-mécanisation ou au contraire de la sous-mécanisation. En apportant formation, appui technique et conseil aux ressortissants en termes de machines et d'équipements agricoles, la PMA intervient sur des points de carence comme ceux-là pour une meilleure efficacité du parc matériel des exploitants. En cas de question, il ne faut pas hésiter à nous contacter, nous sommes là pour ça ! »

LORENZO ZINNI,
technicien PMA

Vos prochaines formations - juin à octobre 2023

THÈME	DATE	LIEU	DURÉE	PUBLIC	PAY-ANTE	ORGANISME DE FORMATION
THÉMATIQUES AGRICOLES*						
Parcours de formation "Aviculture"*	Du 13 juin au 2 août	Province Sud	7 jours	province Sud	Non	CFPPA Sud
Bonnes pratiques d'hygiène en agroalimentaire*	2 sessions : 14 juin - 5 sept.	Province Sud	1 jour	province Sud	Non	CFPPA Sud
Parcours de formation "Maraîchage plein champ"*	Du 22 juin au 10 août	Province Sud	8 jours	province Sud	Non	CFPPA Sud
Conservation et qualité des productions*	2 sessions : 28 juin - 1 ^{er} août	Province Sud	1 jour	province Sud	Non	CFPPA Sud
Les essentiels de l'agronomie*	2 sessions : 18 juillet - 22 août	Province Sud	1 jour	province Sud	Non	CFPPA Sud
Concevoir son projet agricole *	Juillet : à définir	Province Sud	3 jours	province Sud	Non	CFPPA Sud
La planification de la production*	à définir	Port-Laguerre, Païta	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA Sud
Les cycles lunaires*	à définir	Port-Laguerre, Païta	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA Sud
Les techniques de multiplication des végétaux*	à définir	Port-Laguerre, Païta	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA Sud
Comment fabriquer ses propres engrais et biopesticides à la maison ?*	à définir	Port-Laguerre, Païta	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA Sud
La couverture intégrale, l'irrigation en bande (enrouleur) : gestion et pilotage	7, 8 juin et 3 juillet	Pouembout	3 jours	Professionnels	Oui	CFPPA Nord
Tout savoir pour produire son propre compost - Force 1	12 juin	Pouembout	1 jour	Tout public	Non**	CFPPA Nord
Le tracteur agricole : choisir un modèle compatible avec ses besoins et réaliser les entretiens	4 et 5 septembre	Pouembout	2 jours	Tout public, professionnels	Oui	CFPPA Nord
Petit matériel agricole : diagnostic, maintenance courante, entretien et utilisation en toute sécurité	2 sessions : 13 et 14 juin 18 et 19 septembre	Pouembout ou communes province Nord	2 jours	Tout public, professionnels	Oui	CFPPA Nord
Tout savoir pour une production d'un compost de qualité commerciale - Force 2	20 octobre	Pouembout	1 jour	Professionnels	Non	CFPPA Nord
Découverte de culture en pépinière forestière	à définir	Pouembout	2 x 2 jours	Tout public, professionnels	Non**	CFPPA Nord
Initiation à l'apiculture	à définir	Pouembout	3 jours	Tout public, professionnels	Oui	CFPPA Nord
Horticulture : composition florale et bouquet	à définir	Pouembout	3 jours	Tout public, professionnels	Non**	CFPPA Nord

CERTIPHYTO-NC (obligation réglementaire)						
CERTIPHYTO-NC 1	13 juin	Koumac	1 jour	Acheteurs et utilisateurs de PPUA (produits phytosanitaires à usage agricole) classés non toxiques et non CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques)	Oui	CAP-NC
	27 juin	Nouméa				
	11 juillet	Bourail				
	8 août	Nouméa				
	6 septembre	Bourail				
	26 septembre	Nouméa				
	3 octobre	La Foa				
CERTIPHYTO-NC 3	Renouvellement en candidat libre ou test de renouvellement - 14 juin à Pouembout		2 heures	Acheteurs et utilisateurs de PPUA sans restriction et agriculteurs importateurs de PPUA pour leur activité, sans revente	Oui	CAP-NC
	Renouvellement formation + évaluation 26 juillet à Nouméa		1 jour			
	18, 26 juillet et 1 ^{er} août	La Foa	3 jours			
	5, 12 et 14 septembre	Bourail				
	19, 21 et 28 septembre	Nouméa				
	15, 22 et 28 novembre	Voh				
CERTIPHYTO-NC 4	Renouvellement formation + évaluation 25 et 27 juillet à Nouméa		2 jours	Importateurs et distributeurs de PPUA, conseillers agricoles et prestataires de service	Oui	CAP-NC
	20, 21, 27 et 28 juin	Bourail	4 jours			
	11, 12, 18 et 19 octobre	Nouméa				

➤ **Pour vous inscrire aux formations CERTIPHYTO-NC, contactez le service formation de la Chambre d'agriculture et de la pêche : Tél. : 24.63.74 - formation@cap-nc.nc**
La CAP-NC propose des formations Certiphyto-NC de recyclage. Inscriptions auprès du service formation.

Sous réserve de modification des dates et lieux - juin 2023
 * Ces formations seront ouvertes sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions
 ** Ces formations sont financées par la province Nord

■ **Pour les formations Certiphyto-NC, d'autres dates peuvent être proposées : appelez l'organisme de formation et faites remonter votre besoin !**

Vos contacts Et rendez-vous sur : @formationagricolenc 

Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie :
 Tél. : 24 63 74 - formation@cap-nc.nc

CFPPA Nord :
 tél. : 47 70 50 / 76 89 77
 cfppanord@lagoon.nc

CFPPA Sud :
 tél. : 43 01 43
 cfppasud@canl.nc

Fiaf 
Pour les formations payantes de vos salariés, contactez le Fiaf, Fonds interprofessionnel d'assurance formation. Tél. : 47 68 88 • contact@fiaf.nc • www.fiaf.nc

L'alternance à l'honneur

La prochaine semaine de l'alternance aura lieu du 28 juin au 5 juillet. Organisée par le Point A, en partenariat avec les chambres consulaires, elle promeut la formation en alternance qui permet d'acquérir savoir-faire et compétences, en adéquation avec les besoins des entreprises.

AU PROGRAMME DE LA SEMAINE :

- > **Les 28 et 29 juin - mairie de Nouméa** : deux journées animées par le Point A, les différents centres de formation des alternants et les partenaires d'information et d'orientation pour rencontrer les acteurs de l'alternance
- > **Tournée du bus du Point A du 29 juin au 5 juillet** : Ouvéa, Koné, Bourail et Poindimié
- > **Mercredi 5 juillet** : Journée portes ouvertes au CFA de la CCI-NC (matin) et aux CFA de la CMA-NC et de la CAP-NC à Nouville (après-midi)

En proposant à la fois des cours théoriques et une immersion dans le monde professionnel, la formation en alternance permet d'acquérir des compétences, dès 16 ans et sans limite d'âge, d'obtenir un diplôme reconnu et de trouver rapidement une voie d'insertion professionnelle.

La Chambre d'agriculture et de la pêche participera à la promotion de l'alternance et des métiers du secteur agricole et sera présente à la mairie de Nouméa les 28 et 29 juin pour informer, conseiller et faire découvrir le secteur agricole.



**Service formation de la
Chambre d'agriculture
et de la pêche**
Tél. : 24 31 69 / 24 63 74
formation@cap-nc.nc

Pour en savoir +

sur la semaine de
l'alternance, rendez-vous
sur pointa.nc

OFFRE SPÉCIALE

À partir de

1 224 000F^{* HT}

PRÉPAREZ VOS SOLS AVEC LE PACK SOLIS

1 TRACTEUR SOLIS 26 CV

⊕ 1 CHARRUE 2 SOCS

⊕ 1 ROTAVATOR 1M

*Tarif détaxé avec taux de rétrocession de 28% appliqué sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire FINETROPIC et dans la limite des stocks disponibles sur modèle boîte mécanique.



SOLIS

41.47.00

CIPAC
Industrie



GARANTIE



ASSISTANCE



MAINTENANCE



FORMATION

100%
SOLUTIONS SAV

www.cipac-industrie.nc

EN
BREF

Se convertir à l'agriculture bio

Mardi 4 juillet, Stéphane Soury-Lavergne accueillera sur son exploitation à Pouembout une matinée autour de la conversion en bio, organisée par Bio Calédonia, REPAIR et l'Ifel-NC. Cette rencontre, ouverte à tous les professionnels (producteurs et acheteurs), sera axée sur la mise en marché et l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique. Les participants auront l'occasion de discuter des modèles coopératifs et des réseaux de commerces locaux avec les acteurs concernés. Au programme également une visite de parcelle avec un focus sur les process innovants de l'exploitation aujourd'hui certifiée au titre de l'Agriculture responsable.

Renseignements : Association Bio Calédonia Tél. : 79 34 21 - direction@biocalledonia.nc



DU NOUVEAU CHEZ REPAIR !



Antoine Simoni



Grégory Weiss



Laure Moisson



Benoît Moglia



Mathieu Naturel



Jean-Philippe
Bougault



Marc Viallon

Le conseil d'administration de l'association a été renouvelé en avril dernier :

- Président : Antoine Simoni, agriculteur à Boulouparis
- 1^{er} vice-président : Grégory Weiss, agriculteur à Pouembout
- 2^e vice-présidente : Laure Moisson, agricultrice à La Foa et représentante de REPAIR à la CAP-NC
- Trésorier : Benoît Moglia, agriculteur à Moindou
- Secrétaire : Mathieu Naturel, agriculteur à Boulouparis
- Autres membres : Jean-Philippe Bougault, pépiniériste à Dumbéa, et Marc Viallon, agriculteur et pépiniériste au Mont-Dore

Félicitations à ces professionnels de l'agriculture qui donnent de leur temps bénévolement dans l'intérêt collectif.

REPAIR : Tél. 27 21 88
contact@repair.nc - repair.nc



Lutter contre la loque américaine



Le RESA (réseau d'épidémiologie apicole) propose un nouvel outil de lutte contre la loque américaine, grâce à l'analyse des spores présentes dans le miel. Avec un prélèvement de 100 g de miel en fin d'extraction, l'apiculteur pourra connaître le risque qu'au moins une de ses colonies récoltées soit infectée. Cet outil prédictif est utilisé en complément des visites sanitaires et permet d'améliorer la gestion sanitaire des cheptels. Les analyses sont réalisées en Australie. En 2023, le RESA enverra un colis d'échantillons de miel tous les deux mois.

Renseignements : Centre d'apiculture
Adecal-Technopole - Tél. : 51 59 50
animation.resa@adecal.nc
www.technopole.nc



Bénéficiaire d'un accompagnement du Fiaf

Toutes les structures adhérentes (entreprises, associations) au Fiaf peuvent bénéficier gratuitement d'un accompagnement personnalisé pour la mise en place de leur plan de formation. Quel que soit la taille de la structure, les conseillers du Fiaf accompagnent les entreprises à définir leurs besoins en formation et à mettre en place des outils adaptés. Cet accompagnement leur permet d'élaborer un plan de formation pour leurs salariés.

Une conseillère se rend dans l'entreprise pour faire un état des lieux et des process existants. Cet accompagnement personnalisé se déroule en trois temps :

- Un entretien d'analyse du besoin de 30 minutes à une heure ;
- Un entretien de transmission du plan d'action d'une trentaine de minutes ;
- Le suivi régulier de la mise en place du plan d'action.

+ d'infos

Fonds interprofessionnel
d'assurance formation
Tél. : 47 68 68 - contact@fiaf.nc



L'ANNUAIRE DES AIDES 2023 DE L'AGENCE RURALE EST EN LIGNE !

Pour découvrir les 37 dispositifs de l'Agence rurale, rendez-vous sur agence-rurale.nc/annuaire-des-aides/





Zoom sur les conditions d'utilisation de la matière organique en agriculture bio



Le label Bio Pasifika valorise le respect des exigences de la Norme océanienne d'agriculture biologique (NOAB) dans tout le Pacifique. Afin de préciser ces exigences, l'association Bio Calédonia a coordonné la rédaction d'un guide de lecture régional de la Noab en concertation avec les acteurs de l'agriculture biologique des îles Cook, de Fidji, de la Polynésie française et du Vanuatu, dans le cadre du projet PROTEGE. Ce document encourage fortement la valorisation de la matière organique locale, en production végétale pour la fertilité des sols comme en production animale pour l'alimentation.

Les acteurs de l'agriculture bio dans le Pacifique poursuivent ainsi plusieurs objectifs :

- Préserver et enrichir la vie des sols ;
- Limiter la dépendance des agriculteurs biologiques aux intrants importés ;
- Augmenter la cohérence du label Bio Pasifika en réduisant son empreinte carbone ;
- Revaloriser les déchets locaux dans une logique d'économie circulaire.

Ainsi, le guide de lecture encourage l'utilisation et l'intégration de la matière organique locale dans les exploitations labellisées, même si celle-ci ne provient pas d'une unité de production labellisée biologique.

+ d'infos

Association Bio Calédonia
Tél. : 76 13 70
noab@biocalédonia.nc
agriculturebio.nc



La matière organique en production végétale

Origine de la matière organique	Avis général	Recommandations
Matière organique animale¹	Autorisée avec une attention particulière portée au risque de pollution de l'eau	Doit être appliquée sur un sol végétalisé et : - soit compostée avec au moins une montée en température et un registre de compostage - soit appliquée au moins 30 jours avant la récolte (délai à la discrétion de l'organisme de certification) Le pâturage d'animaux (labellisés ou non) sur les parcelles certifiées Bio Pasifika est autorisé. Les animaux ne doivent pas recevoir de traitement vermifuge pendant leur séjour sur la parcelle.
Matière organique végétale	Autorisée	Sauf s'il y a un cas évident de contamination par un produit non-autorisé
Matières organiques issues de l'industrie alimentaire	Tolérée	Étudier les risques de contamination
Excréments humains et boues d'épuration	Interdit	

¹ Ces déchets sont également encadrés par les codes de l'environnement provinciaux.

La matière organique en production animale

Afin de réduire la dépendance des élevages biologiques vis-à-vis des aliments importés, certains produits non labellisés en agriculture biologique sont désormais tolérés dans la matière sèche consommée annuellement par les animaux certifiés. Cependant, tous les aliments doivent être exempts d'OGM (organisme génétiquement modifié).

Matières premières tolérées et incluses dans la part de l'alimentation biologique	<ul style="list-style-type: none"> > Déchets végétaux (labellisés biologiques ou non) > Produits de cueillette sauvage (labellisés biologiques ou non) 	Pour les monogastriques : <ul style="list-style-type: none"> > Sous-produits des industries locales de première transformation sans additif > Déchets de poisson provenant de la pêche > Farine de poisson provenant de la pêche > Invertébrés terrestres nourris exclusivement de déchets végétaux (labellisés biologiques ou non), à condition que la réglementation du pays le permette
Matières premières tolérées et incluses dans la part de l'alimentation non biologique (10 % pour les ruminants, 15 % pour les non ruminants)	> Sous-produits des industries secondaires locales avec additif	
Matières premières interdites dans l'alimentation animale en agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none"> > Farine animale pour les herbivores > Insectes nourris avec des produits animaux (y compris des déchets non triés) ou des boues d'épuration 	

Bienvenue à la ferme, c'est...

➤ ... MANGER FERMIER !

Des rendez-vous avec les producteurs pour permettre ainsi aux consommateurs de se procurer des produits locaux, sains et frais au quotidien, en circuit court ou directement auprès du producteur en vente à la ferme.

Grâce à ces points de vente, les agriculteurs du réseau proposent aux consommateurs les produits issus directement de leur activité et transformés avec soin, pour offrir cette saveur « *made in ferme* » qui les rend incomparables. Un florilège de produits avec toujours la même garantie de fraîcheur, de qualité, d'origine et de traçabilité.

Les marchés et les foires permettent de valoriser pleinement la richesse et la diversité des productions de nos terroirs et d'acheter les meilleurs produits locaux à la source.

➤ ... VIVRE FERMIER !

Qui ne rêverait pas de s'échapper le temps d'un week-end ou d'une semaine pour des vacances pas comme les autres ? En famille, en amoureux ou entre amis, un séjour à la ferme est l'occasion de goûter aux plaisirs des saisons, aux bienfaits d'une exploitation accueillante, aux richesses naturelles, culturelles et gastronomiques locales. Cultivant la tradition de l'accueil et la convivialité brossarde, les adhérents de Bienvenue à la ferme font découvrir leur mode de vie, lors d'une immersion au cœur de leurs fermes. Une belle occasion de profiter d'un cadre traditionnel et authentique, riche d'histoire et de traditions rurales.

Au gré des envies, les visiteurs peuvent savourer les plats mitonnés dans le cadre chaleureux des maisons d'hôtes et fermes auberges, partager avec les enfants la vie de la ferme et de ses animaux, s'évader le long des sentiers pour des balades en pleine nature...



➤ AGRICULTEURS, VOUS VOULEZ ADHÉRER ? C'EST SIMPLE !

Vous êtes inscrit au registre de l'agriculture et de la pêche et exercez une ou plusieurs activités d'accueil, de service ou de vente directe à la ferme. Alors contactez-nous et nous vous orienterons en fonction des formules d'accueil proposées par le réseau. Une fois le cahier des charges complété et signé, votre dossier sera étudié en commission...

Si vous devenez adhérent, vous pourrez bénéficier de nos supports de communication et entrez dans la grande famille des agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme !

Renseignements

Chambre d'agriculture et de la pêche - Antenne de Bourail - **Sabrina Lucien, animatrice**
Tél. : 44 23 48 / 79 36 10 - bienvenuealaferme@cap-nc.nc - www.bienvenuealaferme.com



**MANGEZ
VIVEZ
fermier**
VENTE DE
PRODUITS FERMERS
ET ACCUEIL À LA FERME

À NOTER SUR VOS AGENDAS

- **Le Marché paysan Nord :**
SAMEDI 8 JUILLET
Plage de Gatope à Voh
- **La Foire de Bourail :**
**VENDREDI 11, SAMEDI 12
ET DIMANCHE 13 AOÛT**
Champ de Foire de Bourail
- **La Balade solidaire de Groupama :**
SAMEDI 9 SEPTEMBRE
Hippodrome de Boulouparis
- **Le Marché paysan Sud :**
DIMANCHE 5 NOVEMBRE
Parc Soury-Lavergne de La Foa

LE COIN DES BONNES AFFAIRES

ANIMAUX À VENDRE

Lot de génisses (une vingtaine), race charolaise croisée brahman, Boulouparis.
Tél. : 77 51 60

Génisses 9-12 mois, croisées demi Sénépol-Limousin Charolais.
Tél. : 99 40 40 ou 82 70 37

Cheptel visible sur exploitation Haute Ouaménié, Boulouparis. 11 têtes.
Prix : 1 500 000 F
Tél. : 99 40 40 ou 82 70 37

Porcelets en sevrage, 10 000 F/unité.
Tél. : 78 22 94

Visibles à la ferme de Koligoh :
• Boucs Saanen de 7 mois, 15 000 F/unité
• Coqs Plymouth de 4 à 6 mois, 3 000 F/unité
• Lapins californiens croisés Papillon de 4 mois, 3 000 F/unité.
Tél. : 47 67 25 à partir de 18 h

Génisse prêtes Santa Mousin et Santa Charol, poids : 400 à 500 kg.
Tél. : 72 22 58

À vendre :
• Cabris castrés, 1 an pour un bon méchoui à venir chercher sur pied à Boulouparis, Prix : 5 000 F/unité
• Chèvres de réforme et boucs entiers pour consommation ou tondeuse
Tél. : 79 32 22

À vendre taureau Droughtmaster, 2 ans.
Tél. : 41 90 81

À vendre : Chèvres laitières de 12 à 18 mois 20 000 F/unité, La ferme de Koligoh (Berthe Berger). Tél. : 47 67 25 entre 11 h et 13 h et à partir de 18 h

À vendre lot génisses Sénépol, 12 mois.
Tél. : 78 15 40

À vendre 5 essaïms Langstroth, sur 5 cadres : 20 000 F/unité ; sur 6 cadres : 22 000 F/unité.
Tél. : 79 48 70

RECHERCHE

Recherche cornes de cerf en toute quantité.
Tél. : 90 05 55 ou 77 17 08

Recherche génisses, tous bovins. Faire offre.
Tél. : 79 22 83

Recherche taurillon Droughtmaster.
Tél. : 50 31 81

MATÉRIEL À VENDRE

NOUVEAU Cuve en galva 5 000 litres.
Prix : 175 000 F, disponible à Mourange.
Tél. : 94 92 08

Presse botteuse marque Abbriata rectangulaire. Prix : 1 200 000 F
Tél. : 95 95 82

Tracteur New Holland 130 CV T6050
Prix : 3 500 000 F à débattre.
Tél. : 96 16 51

Motobineuse diesel Lonzo avec remorque de motoculteur neuve.
Prix : 220 000 F, Tél. : 82 92 40

Tondeuse à moutons professionnelle neuve.
Prix : 120 000 F
Tél. : 95 33 29 - edelrieu@lagoon.nc

Balles de foin rondes 250 kg Rhodes Grass :
• pour paillage : 1 000 F,
• pour nourrir les animaux (récoltes 2021) : 6 000 F
Tél. : 79 34 13 / 74 95 10 - claude.sarran@canl.nc

Vends tracteur 4x4 de marque Lamborghini 75 C.
Prix : 1 500 000 F à débattre
Tél. : 94 92 08

30 plants de corossol de 6 mois disponibles à la vente à Ponérihouen, Prix : 1 000 F le pochon,
Tél. : 54 85 91
ou merayruffierbaptiste@gmail.com

Tracteur Cub cadet 21 CV en panne chargé en frontal d'un Giro ripper. Prix : à débattre.
Tél. : 76 64 16

Presse à bottes rectangulaires, marque Arabiata, très bon état, à récupérer à Tontouta.
Prix : 1,6 MF, Tél. : 74 47 81

Groupe électrogène 2,5 kW.
Prix : 40 000 F, Tél. : 76 48 62

Épandeur engrais 500 litres.
Prix : 80 000 F, Tél. : 86 80 99

Rouleau plat, 2,20 m de largeur.
Prix : 150 000 F, Tél. : 86 80 99

• Râtelier pour moutons, longueur : 2,50 m, bon état,
• 1 épandeur à engrais cuve en galva
Tél. : 86 80 99

1 sous-soleuse 3 dents
Prix : 400 000 F, Tél. : 84 00 20

Enfonce-pieux pendulaire rotatif HTG 5 (achat mai 2016, servi 1 fois),
Prix à l'achat : 1,715 MF, cédé à 900 000 F.
Tél. : 74 44 59 ou 47 18 01

1 bullbar nickelé pour Utah (avec 2 phares longue portée). Prix : 35 000 F
Tél. : 44 32 65 ou 76 37 73

Atomatiseur à dos de marque Solo 423,
état neuf. Tél. : 93 51 88

Charrue Nardi 2 socs réversibles, très peu servie, visible à Koumac. Prix : 500 000 F, Tél. : 78 81 53

Hydroseeder de marque Scheier modèle Eco 500, état neuf utilisé 1 fois.
Prix : 690 000 F, Tél. : 80 02 01 - tom@mango.nc
Mango pépinière

6 pondoirs pour 60 pondueuses chacun, œufs propres et protégés. Prix : 40 000 F/unité,
Tél. : 51 97 11 - Ray Conway

Covercrop 16 disques, marque Quivogne, bon état, peu servi. Prix : 350 000 F
Tél. : 79 15 00 - Michel Marie

Un pneu de tracteur Valtra occasion (côté droit), Référence : 570/70 R34 BKT, Prix d'achat : 220 000 F, Prix de vente : 100 000 F
Tél. : 78 79 57

Tracteur Kioti 50 CV, chargeur frontal.
Prix : 2 500 000 F, Tél. : 77 99 04

RECHERCHE

NOUVEAU Extracteur miel 4 cadres ou centrifugeuse et accessoires divers d'occasion.
Tél. : 84 40 74 ou barri.fel@gmail.com

Recherche bull bar Toyota 2L8 LN171 d'occasion, capot moteur. Tél. : 50 31 81

Recherche moteur pour tracteur TYM 903 ou équivalent Perkins. Tél. : 79 97 86

Recherche Massey Ferguson 835 DS pour pièces (état pas important). Tél. : 86 01 79

Cherche à acheter pour pièces (pignons) vieux rotavator Maletti (couleur bleu clair), même hors d'usage. Tél. : 46 92 94 / 79 65 12

Pour toutes vos pièces ou engins.
Devis au 85 03 74 ou pieces@iep.sarl

Recherche tracteur Universal 70 Ch pour pièces.
Tél. : 77 47 81 - Armand Persan

Recherche moteur Toyota 2L8 LN171.
Tél. : 50 31 81

LOCATION

Cherche location 6 bull Same (Italie) type Krypton 3110 pour propriété coutumière du clan Chidohouane. Tél. : 93 74 75

TERRAINS À VENDRE

À vendre propriété 7 ha à Païta. 4 logements, tracteur, pelle, giro, etc.
Tél. : 84 63 74

À vendre à La Foa 4 ha de verger productif labélisé bio, 280 corossols, 1 000 bananiers, 2 ha en palissage de pommes liane et chouchoutes. Système d'irrigation complet avec motopompe, filtre à sable, ligne mère enterrée, goutte à goutte. Débouché commercial via coopérative pour toute la production, très bonne rentabilité. Envoyer SMS au 79 59 63 ou franck.scapassion@gmail.com

À vendre ou à louer terrain 4,19 ha au Mont-Dore. Prix : 39,5 MF à négocier
Tél. : 92 59 31 ou contact@lenalan.nc

Sortie nord de Bourail, terrain de 9 hectares avec habitation, dont 5 ha en bordure de rivière.
Tél. : 77 86 79 - jp.rolly@lagoon.nc

Cause départ à la retraite vend beau terrain agricole 50 ares, arboré, viabilisé situé à Boulouparis dans lotissement très calme, à 10 min du village. Non inondable. Habitation, container, poulailler, fruitiers et production de légumes hors-sol sous serre. Wifi + fibre, vue dégagée, proche plage. Accompagnement possible. Possibilité de vendre uniquement le matériel (serres, tables, etc).
Tél. : 76 50 07 - kouare@yahoo.fr

Exploitation agricole de 4 ha à Mourange (Mont-Dore) en bordure de route, culture de bananes, chouchoutes et pitayas, installation d'un système d'arrosage, eau et électricité, 3 serres, un container aménagé avec cuisine et WC (fosse septique) et un container pour le stockage.
Prix : 35 MF, Tél. : 92 59 31

NOUVEAU Particulier vend sur Haute Tamoa un terrain :
• soit en deux lots distincts bornés : un lot de 70 ares, 2 plateformes superposées sur flanc de colline avec accès, prix : 18 MF, et un lot de 1,40 ha, prix : 28 MF
• Soit en un seul lot de 2,1 ha regroupant les deux terrains. Prix : 42 MF à débattre
Tél. : 78 12 08 ou 85 63 79

À vendre exploitation agricole Dumbéa Rivière sur 2 ha, hors sol, sous serre et plein air, culture

LE COIN DES BONNES AFFAIRES ATTEND VOS ANNONCES !



Matériel d'occasion,
propriétés, animaux,
offres d'emploi...

Publiez
vos annonces
sans attendre !



Comment passer
votre annonce ?

VOIR AU DOS

ARRIVAGE PROCHAIN

FARMALL JXM 75 & 90 CH



NOUVEAUX DÉFIS
NOUVEAUX BESOINS
NOUVEAU CASE
FARMALL JXM



Pour tous renseignements complémentaires sur les produits Case,
contactez nos commerciaux Agriculture :

► **Christophe au 77 18 14**

► **Luigi au 93 89 21**



Garantie



Assistance



Maintenance



Formation

100%
SOLUTIONS SAV

41.47.00

CIPAC
Industrie